

Formation AGRICULTURE

Réunion du 13 avril 2005

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2006

PROJET D'AVIS	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	33
AVIS D'OPPORTUNITÉ	34

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Agriculture le 13 avril 2005

1. Le Conseil salue les travaux entrepris pour **comparer les séries d'emploi** du SCEES et de la MSA. Il souhaite que les approfondissements nécessaires soient réalisés pour faciliter les comparaisons et éclairer ainsi toutes les différences de concept expliquant les écarts résiduels. Il souligne enfin tout l'intérêt d'une coopération accrue entre l'Insee, la MSA et le SCEES sur ces problématiques.
2. Le Conseil salue la suppression de l'enquête de mai sur le cheptel bovin et son remplacement par l'exploitation du fichier de la Base Nationale d'Identification bovine. Plus généralement, il encourage le SCEES à **poursuivre dans cette voie d'exploitation des fichiers administratifs** afin d'alléger la charge de réponse pour les entreprises agricoles.
3. Le Conseil se félicite des travaux méthodologiques engagés, en collaboration entre le SCEES, l'IFEN et l'ADEME, sur les **statistiques des déchets issus de l'agriculture**. Il encourage ces services à poursuivre leurs travaux dans la voie d'une utilisation de données existantes afin de répondre aux exigences du règlement communautaire.
4. Le Conseil souligne la qualité des travaux réalisés par le Ministère de l'Agriculture permettant de qualifier les **résultats du RICA**. Il réaffirme tout l'intérêt qu'il porte à cette opération majeure de la statistique agricole et encourage les efforts du Ministère de l'Agriculture pour développer et améliorer la qualité de l'échantillon. Il attend avec intérêt les premiers résultats relatifs à la pluriactivité et aux revenus extérieurs de l'exploitation agricole, travail réalisé par l'INSEE.
5. Le Conseil se félicite de pouvoir obtenir des données récentes de **consommations d'énergie** des agriculteurs grâce à l'ajout de questions dans la fiche RICA.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2005 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil **approuve le plan de sélection de l'échantillon 2005 du RICA**. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2006 à la formation Agriculture réunie le 13 avril 2005.

INSEE

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 13 avril 2005 -**

Président : Jean SALMON, président de la commission économique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : Virginie MADELIN, chef du SCEES

Responsable de la formation : Brigitte Ouvré (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction générale (M. Jean SALMON)	6
II - Suivi des avis donnés sur le programme 2005 (Mme Chantal MADINIER)	6
III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2006	9
• Exposé synthétique (Mme Virginie MADELIN)	
• Débat	
IV - RICA : présentation des travaux d'amélioration de la collecte et validation du plan de sélection (M. Sylvain MOREAU et M. Christian CUVIER)	14
V - Examen de projets d'enquêtes, liés à des règlements statistiques européens, pour avis d'opportunité	17
• Enquête « Terres labourables »	(Mme Chantal MADINIER)
• Enquête « Structure des vergers 2007 »	(Mme Chantal MADINIER)
• Enquête « Cheptel »	(Mme Chantal MADINIER)
VI - La mesure de l'emploi agricole	19
• Présentation des travaux du Scees	(M. Maurice DESRIERS)
• L'emploi agricole local	(Mme Marie-Christine PARENT)
• Débat introduit par Michel BLANC (INRA)	
VII - Point d'information sur les règlements européens en cours d'élaboration	31
(M Christian GAY)	
VIII - Projet d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI)	

LISTE DES PARTICIPANTS :

M.	AMAR Michel	INSEE
M.	BARAILLE Jean-Paul	DPMA (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité)
M.	BEGUIN Jean-Marc	INSEE
M.	BERTHIER Jean-Pierre	INSEE
M.	BERTIN Michel	Conseil général du GREF
M.	BLANC Michel	INRA
Mme	BLOCH Laurence	INSEE
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
M.	BUTAULT Jean-Pierre	INRA
M.	CARAES Didier	APCA
Mme	CHAMBET-ROSSET M. Christine	Cnis
M.	COURSON Jean-Pierre	SCEES
M.	CUVIER Christian	SCEES
M.	de LAPASSE Benoît	SCEES
M.	DECHAMBRE Bernard	DAF (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité)
Mme	DEJONGHE Valérie	INSEE
Mme	DELAME Nathalie	INRA
M.	DESRIERS Maurice	SCEES
Mme	DORMOY Michèle	DGFAR (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité)
Mme	DUCOURNAU Maryse	Cnis
Mme	DURU Marie-Pierre	SCEES
M.	GAY Christian	SCEES
M.	GROSBRAS Jean-Marie	Cnis
Mme	HEYDEMANN Pascale	Les haras nationaux
Mme	LAUTECAZE Pascale	ONIC
Mme	MADELIN Virginie	SCEES
Mme	MADINIER Chantal	SCEES
M.	MOREAU Sylvain	SCEES
Mme	MORNET Laurence	IAAT (représente Mme DONNEFORT-GENDREAU)
M.	NEHOU Charles	Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité
Mme	OUVRE Brigitte	Cnis
Mme	PARENT Marie-Christine	INSEE
M.	PARMENTIER Marc	CCMSA - DSEEF
M.	PELC Alain	CCMSA - DSEEF
M.	PERROT Christophe	Institut de l'élevage
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	SALMON Jean	APCA
M.	SILHOL Philippe	GNIS
Mme	SIROTA Evelyne	SCEES (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité)
M.	TROCHERIE Francis	IFEN
M.	VINDEL Bruno	DAF (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité)

Absents excusés :

M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	PERRIN Daniel	Directeur général de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC)

I. Introduction

Jean SALMON, Président

Notre ordre du jour comporte un point important sur l'emploi. Je remercie Monsieur Blanc de sa présence.

S'il n'y a pas de questions préalables, je vous propose de passer tout de suite à notre ordre du jour.

II. SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2005

Chantal MADINIER, SCEES

Le **premier avis** avait trait aux travaux du groupe de travail sur les comparaisons macroéconomiques. Le tableau de bord a été présenté à la CCAN de décembre dernier. Un compte de patrimoine pour l'agriculture sera présenté à la Commission des comptes de juin 2005.

Le **deuxième avis** portait sur une meilleure connaissance de l'emploi en agriculture. Ce dossier avance et fera l'objet d'un point important de la présente réunion.

Le **troisième avis** concernait la mise à disposition gratuite sur l'internet d'informations statistiques de référence et de données détaillées. Le Ministère de l'Agriculture s'est aligné sur l'Insee pour opérer la même réforme de tarification. C'est ainsi que l'essentiel de nos publications sous format papier est mis gratuitement à disposition du public sur Internet. Si une information doit être produite pour répondre à une demande spécifique, nous la facturons comme le fait l'Insee en ne faisant supporter à l'utilisateur que le coût supplémentaire de mise à disposition. Quant à notre site Internet, il n'est pas encore rénové. Nous pouvons toutefois espérer avoir un nouveau site, plus clair et mettant à disposition plus d'informations d'ici à la fin de l'année.

Le **quatrième avis** se référait de son côté à l'utilisation des sources administratives. Nous avons indiqué notamment que nous comptons pouvoir alléger la charge de réponse des entreprises : tout cela est désormais en place puisque l'enquête du mois de mai sur le cheptel bovin ne sera plus réalisée par interrogation des exploitants agricoles. Nous travaillerons désormais sur la base d'une exploitation de la base de donnée nationale d'identification bovine. Nous n'avons pas encore franchi le pas qui consisterait à supprimer l'enquête de novembre car il nous faut aussi veiller à maintenir la qualité de l'information.

Le **cinquième avis** était lié aux travaux méthodologiques menés autour de l'amélioration de la qualité de la collecte et la précision des résultats pour le RICA. Là encore, la question fera l'objet d'un point de notre ordre du jour.

Sur les **avis du moyen terme** ensuite, le **premier** était relatif aux sources administratives et je viens d'évoquer le sujet. Pour ce qui est de la généralisation du numéro SIREN, le projet suit son cours, même si ce n'est pas aussi rapide qu'on aurait pu l'espérer.

Le **deuxième point** se rapportait au problème de l'emploi et nous y reviendrons tout à l'heure.

Le **troisième point** renvoyait à l'idée d'améliorer la connaissance dans certains secteurs « mal couverts ». C'est dans ce cadre-là qu'en 2004, nous avons réalisé une enquête sur l'aviculture, suivie en 2005 d'une enquête sur les légumes. Les choses avancent également pour le secteur de la pêche. En revanche, nous n'avons pas encore mis en place pour l'instant de méthodologie suffisamment claire pour interroger le secteur de l'agriculture biologique.

Le **quatrième point** se rapportait aux préoccupations de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement. Je pense que nous évoquerons abondamment ces problématiques tout au long de cette réunion. Nous avons prévu de réaliser en 2006 une enquête sur les pratiques culturales et une sur la qualité de l'eau. Des travaux porteront en outre sur les déchets et les phytosanitaires : tout cela

fera l'objet de divers exposés au cours de la présente séance.

L'amélioration de la connaissance de l'espace était l'objet du **cinquième point**. C'est ainsi que dès cette année sur 2005, nous avons mis en place la nouvelle enquête Teruti-Lucas avec renouvellement total de l'échantillon.

Quant au **sixième point** sur l'amélioration de la diffusion, je vous ai déjà indiqué ce qu'il en était de notre côté, sachant que nous n'avons pas vraiment avancé sur les aspects internationaux.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de cet exposé. Je voudrais exprimer quant à moi toute la satisfaction qui a été la nôtre vis-à-vis du travail accompli sur les comparaisons macroéconomiques. Il s'agit là d'une approche intéressante et qui nous permet de mieux situer l'agriculture par rapport aux autres activités. Je salue par conséquent la qualité du travail effectué car il est fondamental pour nous de pouvoir avancer sur des travaux de cet ordre-là.

De votre côté, avez-vous des remarques sur ce suivi des avis ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

Sur le projet d'avis 2005, je note que le deuxième point comporte une phrase au conditionnel puisqu'il est indiqué que la démarche adoptée « *pourrait être soumise au Bureau du Cnis* ». Je n'y vois pas moi-même d'inconvénient mais il ne faudrait pas que nous retrouvions le même type de projet l'an prochain. Il faut que nous parvenions à aboutir dès cette année. Un effort important a déjà été effectué l'an dernier sur les comparaisons macroéconomiques mais s'agissant de l'emploi et au moment où l'on a encore dépassé la barre fatidique des 10 % de chômage en France, nous devons vraiment avancer dans ce domaine pour avoir une aussi bonne connaissance de l'emploi salarié que de l'emploi non salarié. L'idée est surtout d'avoir une plus grande clarté entre les statistiques de la MSA et celles émises par le SCEES.

J'aimerais, en second lieu, soulever un point positif. Nous avons suffisamment eu l'occasion dans cette instance d'exprimer nos insatisfactions face à Eurostat pour nous féliciter aujourd'hui des changements intervenus avec une qualité et une disponibilité des informations sur une longue période qui sont vraiment très appréciables. De nettes améliorations ont eu lieu dans ce domaine, tout comme d'ailleurs pour le site Internet du SCEES.

Jean SALMON, Président

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Jean-Pierre BUTAULT, INRA

Il est vrai que nous enregistrons s'agissant d'Eurostat une amélioration pour ce qui est de l'accès aux données. Je m'interroge toutefois sur la qualité de celles-ci. Pour avoir travaillé concrètement à partir de cette matière, j'ai pu constater une certaine détérioration et qui tient très certainement à l'insuffisance de fonds publics, certains pays coupant aujourd'hui les crédits afférents aux statistiques. La qualité des éléments fournis dans les comptes macroéconomiques notamment, est proprement catastrophique pour certains pays où les comptes en volume varient de 1 à 100 d'une année sur l'autre et sans aucune raison apparente.

Par conséquent, si la mise à disposition des données s'est indéniablement améliorée, je pense aussi que la qualité des informations s'est, dans le même temps, dégradée. J'ai eu l'occasion, par exemple, de signaler par courrier électronique à Eurostat que dans leurs séries sur l'Irlande, les comptes à prix constants étaient apparemment erronés. J'alerte donc notre assemblée de cette dégradation qualitative.

Jean SALMON, Président

Ce que vous nous dites est effectivement inquiétant.

Jean-Pierre BUTAULT, INRA

Je me demande surtout si dans certains pays, le service public de la statistique est réellement assuré. La question se pose en tout cas au vu des problèmes auxquels je me heurte.

Jean SALMON, Président

Selon vous, le problème vient-il d'Eurostat ou bien des données fournies par les pays en question ?

Jean-Pierre BUTAULT, INRA

En fonction de ce que je sais, les comptes nationaux de l'Irlande (par exemple) ne correspondent absolument pas en valeur et en volume. Il ne s'agit pas ici d'accuser tel ou tel pays. Le problème se pose également pour deux ou trois autres.

Christian GAY, SCEES

Ce qui vient d'être dit sur la qualité des données est avéré au moins pour partie. N'oublions pas à cet effet qu'Eurostat est un organisme d'agrégation et la qualité d'ensemble dépend donc d'une manière assez importante des éléments apportés par les Etats membres. Ceci étant, les demandes adressées aux Etats membres ne cessent de s'accroître. Nous nous retrouvons avec des pays pour lesquels les données sont correctes dans certains domaines et d'autres où elles ne le sont pas, l'ensemble apparaissant donc disparate.

La solution actuellement à l'étude serait de réduire la production pour essayer d'atteindre un meilleur niveau de performance. Notre idée serait de concentrer la demande sur les pays les plus grands producteurs car à partir du moment où l'on impose le même travail à tout le monde, les pays n'évoluant qu'à la marge et sans représentativité risquent, faute de temps et de moyens, d'apporter des éléments erronés.

Une indéniable amélioration a eu lieu sur le plan de l'accessibilité mais il nous faut à présent davantage travailler sur la qualité des éléments fournis. Nous allons, là encore, nous retrouver devant un important dilemme. En effet, compte tenu de moyens en baisse dans les différents Etats tant au plan des ressources humaines que des ressources financières, améliorer la qualité conduira nécessairement à produire un socle plus restreint d'informations.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

Comme vient de le dire Christian GAY, l'idée d'obligations variables selon la taille des pays, considérée dans un premier temps comme « politiquement incorrecte », commence aujourd'hui à faire son chemin. Les résultats au niveau européen prennent avant tout leur sens au travers des données des grands Etats membres ; nous n'avons certainement pas besoin d'une information exhaustive sur les plus petits d'entre eux. Cette conception semble en nette progression.

Jean SALMON, Président

Pour résumer, il semblerait que sur la forme, Eurostat se soit bien amélioré mais il ne faudrait pas que ces progrès servent d'écran de fumée à des données erronées. Mieux vaudrait en tout cas réduire le nombre de données que d'induire en erreur les utilisateurs.

Christian GAY, SCEES

Le fait d'avoir plus facilement accès aux données explique aussi que l'on s'aperçoive davantage des erreurs. Celles-ci existaient peut-être déjà au préalable mais sans que nous puissions les déceler : en améliorant la forme, on prête beaucoup plus le flanc à la critique.

Jean-Pierre BUTAULT, INRA

J'utilisais déjà auparavant ces différents éléments et je peux témoigner d'une réelle dégradation qualitative. Des statistiques fiables nécessitent un coût fixe que la plupart des plus petits pays ne peuvent et ne pourront jamais assumer. Pour un Etat comme l'Estonie, ce ne sont pas les trois personnes en poste qui vont pouvoir mener efficacement le RICA ou le RGA. Ces coûts fixes sont incompressibles et correspondent pour les Etats les plus importants à 30 ou 40 personnes : les petits pays ne pourront jamais en faire autant. La comparaison des données européennes est pourtant un élément essentiel du débat et nous devons vraiment avoir une réflexion plus poussée sur ce qui pourrait constituer un socle commun et ce qui pourrait être demandé aux plus petits pays.

Jean SALMON, Président

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose que nous passions au point suivant.

III. EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES POUR 2006

Virginie MADELIN, SCEES

C'est avec émotion que je succède aujourd'hui à José Rey dans cette fonction de rapporteur.

La formation Agriculture du Cnis va donc examiner aujourd'hui les avant-projets de programmes statistiques pour 2006. Comme il vient d'être rappelé, ces avant-projets restent très marqués par les fortes contraintes européennes et ce malgré la volonté d'Eurostat d'aboutir, en accord avec les Etats membres, à un allègement du dispositif. Dans le même temps, nous voyons émerger de nouvelles thématiques comme les statistiques relatives au développement durable ou celles sur l'agriculture biologique.

Le programme de travail 2006 s'articule autour de trois grands axes :

- la réalisation d'enquêtes statistiques portant sur des thématiques spécifiques ;
- l'exploitation accrue de données administratives ;
- la réalisation d'opérations d'études et de synthèses.

1. La réalisation d'enquêtes statistiques portant sur des thématiques spécifiques.

J'insisterai en premier lieu sur les enquêtes les plus nouvelles. Citons tout d'abord l'enquête « *Pratiques culturales 2006* » que le SCEES conduira et pour laquelle le Cnis a déjà rendu un avis d'opportunité en 2004. Je rappelle simplement que cette enquête a trait à une problématique très importante qui est celle de l'évaluation. Le Ministère de l'Ecologie va notamment l'utiliser pour évaluer les effets de la directive nitrates.

Le SCEES effectuera également l'enquête annuelle « *Productions des terres labourables* », qui répond à des règlements européens en matière de statistiques végétales. En 2006, la particularité consistera dans la prise en compte d'un nouvel échantillon. Nous y reviendrons tout à l'heure plus en détail puisque cette enquête fait l'objet d'un avis d'opportunité.

En réponse à une autre directive européenne, le SCEES mènera en 2006 l'enquête « *Vergers 2007* ». Les travaux auront commencé sur 2005 mais seront à leur apogée l'année suivante. Il s'agit ici de collecter des données sur le potentiel des vergers, par espèces et par variétés, afin de réaliser des prévisions à moyen terme sur la production et l'offre. Là encore, un avis d'opportunité est sollicité.

Toujours en 2006 et en association avec l'IFEN, le SCEES réalisera la troisième génération de l'enquête portant sur les collectivités locales et l'environnement, avec cette fois-ci le volet « *Eau et assainissement* ». Une partie de cette enquête, pour laquelle un avis d'opportunité a déjà été rendu, est d'ailleurs financée par la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie. L'objectif ici est d'améliorer la connaissance des situations locales afin d'asseoir les politiques et les comparaisons sur des observations fiables.

L'enquête annuelle « *Aquaculture* » est effectuée quant à elle par la Direction des pêches et des affaires maritimes. Cette dernière a connu trois années difficiles, avec une charge de travail accrue pour un budget allant décroissant. L'année 2006 devrait toutefois permettre à la DPMA de revenir à une situation plus classique et il est donc prévu de revoir la partie « *Production* » du questionnaire de l'enquête « *Aquaculture* » afin de mieux prendre en compte le concept de localisation de la production. Il s'agira notamment d'évaluer la pratique qui consiste à changer les coquillages de bassin de production selon leur stade de croissance pour améliorer la productivité des élevages.

Enfin, conformément aux directives européennes, et comme chaque année, le SCEES conduira en 2006 les enquêtes sur les cheptels porcins, bovins et ovins-caprins. Ces enquêtes font l'objet tous les cinq ans d'une demande d'avis d'opportunité et l'échantillon de chacune d'entre elles sera renouvelé en 2006.

2. *L'exploitation accrue de données administratives.*

A partir de mai 2005, l'exploitation des données de la BDNI Bovins remplacera l'enquête de printemps pour l'estimation des cheptels et de la production. L'enquête de novembre est maintenue pour le moment mais l'idée est bien également de la supprimer à terme.

Nous allons commencer en 2006 une utilisation particulière du RICA. En effet, pour pallier l'absence d'information sur les consommations d'énergie des agriculteurs et pour répondre aux demandes des utilisateurs – notamment de l'Observatoire de l'énergie – mais aussi pour éviter une enquête difficile et peu efficiente, le SCEES a décidé de tester, dès l'année 2005, la collecte de ces données *via* le dispositif RICA. L'objectif est d'obtenir sur certains postes à la fois des informations en quantité et en valeur.

Toujours sur le RICA, après avoir réalisé en 2005 l'appariement RICA/données fiscales pour l'impôt sur le revenu 2003 des personnes physiques, l'Insee poursuivra ses travaux d'études pour évaluer les revenus extérieurs des ménages agricoles. Ce travail pourrait d'ailleurs donner lieu à un document de la nouvelle collection « *Références* » qui porterait sur l'agriculture et les agriculteurs en 2006. L'Insee va également contribuer, en collaboration avec le SCEES et l'INRA, à la réflexion en cours sur le financement et l'organisation du RICA.

Dans la continuité des travaux conclusifs qui ont été réalisés en 2001 et en 2002 sur la tenue d'un journal de bord électronique par les patrons de pêche, la DPMA va mener en 2006 une opération à grandeur réelle de tenue et d'exploitation de ces journaux de bord. La DPMA souhaite d'ailleurs voir aboutir une décision ou un règlement du Conseil venant en soutien de cette opération. Une investigation nouvelle sera en outre lancée en 2006 pour exploiter, après leur saisie, les déclarations de pêche remplies par les patrons de pêche lors de chaque débarquement de poissons en fin de marée. Au travers de ces opérations de rationalisation des travaux, l'objectif de la DPMA est de raccourcir les délais de production et d'améliorer la qualité des statistiques qui sont produites – cet objectif étant, par parenthèse, partagé de tous les services statistiques.

Par ailleurs, le SCEES, l'IFEN et l'ADEME se sont associés pour conduire cette année une étude-pilote sur les déchets agricoles. Cette étude rassemble les données fournies sur le thème des déchets agricoles par les filières de collectes organisées et utilise également les ratios techniques existants. L'enquête a balayé les principaux types de déchets produits par les exploitations et a recensé les principales ressources mobilisables. Cette étude a été transmise à Eurostat et nous devrions conduire l'opération à grandeur réelle en 2008 sur l'exercice 2006. L'IFEN comme le SCEES souhaitent que l'on utilise la méthodologie qui a été explorée cette année.

L'utilisation des fichiers administratifs concerne également ceux qui sont produits par les régimes de sécurité sociale relevant du code rural.

Comme vous le savez, la Caisse centrale de la MSA produit, exploite et met à disposition des informations concernant aussi bien les cotisants salariés ou non salariés que les bénéficiaires de prestations sociales du régime. Si la Caisse centrale réalise avant tout ces travaux pour ses besoins propres et notamment pour les opérations de simulation de mesures nouvelles, ceux-ci permettent également des collaborations avec l'ensemble du système statistique public. Ainsi, dans le cadre du projet ESTEL (estimations d'emplois localisés), l'Insee a signé une convention avec la Caisse centrale pour obtenir et exploiter les fichiers 2001-2004. La transmission des informations se fera ensuite

trimestriellement à partir de 2006. De son côté, le SCEES a travaillé en 2005 – et devrait continuer d'ailleurs à le faire en 2006 – avec la Caisse centrale sur l'explicitation des écarts et l'harmonisation des séries d'emplois entre les deux organismes, tant sur le volet national que local.

Pour conclure sur les fichiers administratifs, rappelons que l'Insee travaille sur l'appariement du recensement agricole 2000 et des sources fiscales.

3. *La réalisation d'opérations d'études et de synthèses.*

Comme chaque année, l'Insee assurera la responsabilité de la présentation des comptes nationaux (compte prévisionnel, compte provisoire et version révisée) à la Commission des comptes. Le SCEES réalise quant à lui ces comptes au niveau départemental, par régions et par OTEX. Après toutes les opérations de changements de bases de 2000, l'année 2006 se caractérisera par une certaine stabilité. Nous aurons donc là l'occasion de nouer une collaboration hautement nécessaire et fructueuse sur les travaux préparatoires à la base 2005 qui va bientôt être mise en place.

Sur les comptes par OTEX (et sachant que l'impact est beaucoup large encore), j'indique qu'une réflexion importante sur une nouvelle typologie des exploitations agricoles est conduite en ce moment au plan européen, à laquelle le SCEES est très largement associé. Ce sujet prend toute son importance avec la mise en place de la réforme de la PAC 2003. Ces travaux porteront notamment sur l'évaluation de la MBS (marge brute standard) et devront être mis en œuvre pour le prochain recensement agricole de 2010.

S'agissant ensuite des données plus conjoncturelles, l'Insee continuera à calculer les indices mensuels de prix agricoles avec notamment le prix des produits agricoles à la production (IPPAP) et le prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). Le SCEES va achever quant à lui la réorganisation des travaux de conjoncture et de nouveaux produits correspondants devraient bientôt être mis à disposition. Nous travaillons activement à la redéfinition d'une nouvelle politique de diffusion qui passe en particulier par une nouvelle tarification et par la confection d'un nouveau site Internet.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de cette présentation. Celle-ci appelle-t-elle des remarques, sachant que trois avis d'opportunité nous permettront de revenir sur certains des points qui ont été abordés ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

Ma première remarque portera sur l'Insee. Dans les séries de prix dont nous disposons, nous avons toujours un petit problème au moment des changements de bases et pour rétablir les cohérences à plus long terme. Par conséquent, pourrions-nous disposer de clés de raccordement ou tout au moins serait-il possible de disposer des données sur une plus longue période ?

En second lieu, concernant la conjoncture, je regrette que cette assemblée souffre toujours autant de l'absence des différents Offices. Des complémentarités existent pourtant entre les Offices, le SCEES et les instituts techniques dans le cadre des filières. Nous avons aujourd'hui un gros problème d'accès à l'information au plan international et le SCEES pourrait certainement assurer une forme de coordination vis-à-vis de ce que font les Offices. Il y a là un réel manque pour tout ce qui touche aux données mondiales et internationales.

Virginie MADELIN, SCEES

Nous travaillons déjà en étroite relation avec les Offices. Quand, par exemple, nous établissons nos évaluations de conjoncture, nous avons à chaque fois des contacts avec eux. Ceci est également vrai au niveau local. Pour autant, je ne suis pas contre le fait d'avoir des ambitions internationales mais je pense qu'il faudra peut-être étudier la chose un peu plus tard.

Jean-Pierre BERTHIER, Insee

Sur votre premier point, qui se rapporte à ce que nous appelons dans notre jargon la « rétopolation »

des séries de prix, il a déjà été acquis le jour même du changement de base – il s’agissait alors des indices 2004 pour l’IPPAP et l’IPAMPA – que la série devait remonter jusqu’à janvier 2000. Nous avons donc d’emblée un certain nombre d’années disponibles. Ceci étant, nous comptons bien faire plus et parvenir à une véritable rétopolation. Je pense que ces éléments seront disponibles dans un futur relativement proche.

D’un point de vue technique, nous ne pouvons pas non plus remonter dans le temps à un niveau très fin : des problèmes d’hétérogénéité se posent alors qui font que l’objet même de la rétopolation et sa possibilité finissent par tomber. Toutefois, si un besoin précis venait à être exprimé, nous pourrions vous apporter un certain nombre d’éléments de manière bilatérale. Ce qui est sûr, c’est qu’en temps réel, des séries ont été rendues disponibles depuis janvier 2000.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

J’ajoute que je suis quand même assez étonné de l’intervention de Monsieur Bourgeois. En effet, les dispositions décrites à l’instant par Jean-Pierre Berthier constituent un véritable « luxe » dont aucun autre secteur hormis le domaine agricole ne bénéficie aujourd’hui. Lorsque nous opérons des changements de bases de prix, nous avons habituellement dans le meilleur des cas une ou deux années de recouvrement. Je m’en féliciterais plutôt d’ailleurs car avec cinq années de recouvrement, nous aurions 60 coefficients de raccord possibles en indice mensuel.

Il est hors de question pour l’Insee d’élaborer un coefficient de raccord préférentiel, sachant que les utilisateurs ont déjà beaucoup de possibilités de remonter dans le passé. Lorsque nous changeons la méthodologie (modification du panier de produits suivis etc.) et que la rétopolation des calculs peut se faire sans difficulté majeure, nous la produisons dans la plupart des cas avec plaisir. C’est d’ailleurs le cas ici puisque nous sommes remontés jusqu’à 2000. Ceci reste toutefois assez exceptionnel et dans beaucoup d’autres cas, nous n’avons pas les moyens de remonter dans le passé.

D’une manière générale, ne vous attendez pas à ce que l’Insee propose un coefficient de raccord qui s’imposerait aux utilisateurs.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

Puisqu’il est question des comptes et de la nouvelle base, je profite quant à moi de l’occasion pour vous dire que le Cnis va organiser le 4 juillet prochain une Rencontre de présentation de la nouvelle base 2005 et de ses conséquences. Tous ceux qui sont intéressés par les comptes nationaux pourront donc venir ; des invitations seront lancées très bientôt.

Christophe PERROT, Institut de l’élevage

Sur les enquêtes « Cheptel bovin » et l’utilisation des données administratives, il a été signalé par deux fois que l’on allait passer d’une exploitation d’une enquête par sondage à une exploitation d’une BDNI exhaustive sur l’ensemble des bovins. Cette décision offre de fait des opportunités nouvelles et très intéressantes dans le domaine de la viande bovine avec une meilleure connaissance du type d’animaux produits. Toutefois, si la fiche qui nous a été remise mentionne bien que l’objectif des enquêtes de cheptel est d’apporter des éléments sur la production laitière, la BDNI seule semble devoir être un peu courte. Il faudrait donc pouvoir y accoler cette autre donnée administrative qu’est le quota laitier.

Cette variable serait également certainement très intéressante dans le cadre de l’enquête « Structures 2005 ». En effet, nous avons été assez déçus de constater qu’elle n’avait pas été prise en compte dans le questionnaire que nous avons reçu alors qu’elle avait été demandée dès le recensement agricole 2000. Il s’agit pour nous d’une information structurelle essentielle pour les exploitations laitières, qui représentent 30 % des exploitations professionnelles.

Pour conclure sur ces liens possibles entre toutes ces enquêtes, il serait aussi souhaitable de pouvoir combiner les données de la BDNI avec ces données d’enquêtes « structures » qui apporte des éléments sur les surfaces, sur la main d’œuvre.

Virginie MADELIN, SCEES

Il est malheureusement trop tard pour ajouter des éléments à l'enquête Structures 2005 dont le questionnaire est bouclé. Par ailleurs, l'enquête Structures ne consiste pas à refaire tout le recensement. Elle est déjà en elle-même assez coûteuse et nous sommes bien obligés de faire des choix. La question avait été posée localement dans l'enquête Structures précédente et nous pouvons toujours obtenir que dans certaines régions laitières, ces éléments-là soient rajoutés. Ceci étant, je crois que vous avez déjà rencontré les responsables de l'enquête sur ce sujet.

Le rapprochement entre la BDNI et les éléments issus des enquêtes de structures n'est certes pas pour demain, même si l'idée d'utiliser toujours davantage les données administratives constitue très certainement l'avenir d'une partie de la statistique agricole. Nous pourrions d'autant plus nous placer dans cette perspective que nous aurons bientôt un identifiant unique avec le SIREN.

Christophe PERROT, Institut de l'élevage

Il pourrait également s'agir d'une voie à suivre pour les quotas laitiers, où il n'est pas franchement nécessaire de redemander aux éleveurs tous ces éléments alors qu'ils devraient théoriquement être connus de l'administration.

Virginie MADELIN, SCEES

C'est effectivement assez délicat de retourner vers les agriculteurs pour leur poser des questions si le Ministère de l'Agriculture dispose par ailleurs des réponses.

Jean SALMON, Président

S'agissant ensuite de la base 2005, nous en avons déjà parlé et nous avons notamment évoqué la façon dont seraient prises en compte les nouvelles données liées à l'application de la politique agricole commune. Nous aurons peut-être à composer avec des modifications assez importantes dans le comportement des agriculteurs eux-mêmes. Certains vont certainement adopter des stratégies un peu, voire très différentes, en fonction de régimes d'accompagnement ou de subventions qui ne sont d'ailleurs pas encore déterminés.

La typologie des exploitations agricoles va donc être assez difficile à dresser, les réactions des agriculteurs n'étant pas encore connues à ce jour. A partir du moment où leurs DPU (droits à paiement unique) seront leur propriété, le comportement de certains risque d'être très différent pour tout ce qui touche à la production. On peut d'ailleurs supposer que le classement des aides s'en trouve lui-même fortement modifié.

Jean-Pierre BERTHIER, Insee

Sur les aides, nous pouvons d'ores et déjà considérer que le dispositif est arrêté. Les aides qui étaient jusque-là à l'hectare ou au cheptel étaient considérées au sens des comptes nationaux comme des subventions sur les produits. Elles étaient de fait intégrées à la valeur ajoutée au prix de base ainsi qu'au résultat agricole et au revenu.

Désormais, la partie qui va être découplée ne pourra pas être considérée comme relevant de subventions sur les produits mais il a été décidé au niveau européen qu'elle pourrait tout de même être assimilée à une subvention d'exploitation. Elle ne sera donc plus intégrée au prix de base mais figurera bien dans le résultat d'entreprise, ce qui rendra le découplage parfaitement neutre pour ce qui est du résultat agricole.

En revanche, nous devrions connaître de gros problèmes de comparabilité, dans le temps et dans l'espace, pour ce qui relève de la production et de la valeur ajoutée. La réforme va se faire par paliers, rendant difficile les juxtapositions dans le temps. D'importantes difficultés se poseront également pour une évaluation pays par pays puisque le taux de recouplage ou de découplage va varier d'un pays à l'autre tout en pouvant évoluer dans le temps.

Par conséquent, nous risquons d'avoir des problèmes d'analyse pour le « haut du compte », c'est-à-

dire la production et la valeur ajoutée liées au prix de base. En revanche, le résultat agricole et le revenu d'entreprise seront heureusement inchangés. Sur la typologie enfin, le SCEES suit aujourd'hui le dossier, qui est beaucoup moins avancé au niveau européen.

Sylvain MOREAU, SCEES

Des réflexions ont effectivement lieu au plan européen mais rien n'est encore décidé. La problématique est celle du devenir de la typologie actuelle. Va-t-on voir apparaître une nouvelle forme d'activité agricole de type « entretien agro-environnemental » ? Comment, le cas échéant, la qualifier ?

L'autre problème tient dans la comparabilité européenne. Jusqu'à présent, notre classement était lié à l'OTEX, avec une valeur ajoutée prenant en compte la production au prix de base et donc les subventions. Cette prise en compte est désormais impossible, sachant en outre que les taux de découplages seront différents selon les pays. Dès lors, quels critères allons-nous retenir pour définir la taille d'une exploitation à l'échelle européenne ? Faudra-t-il ou non retenir les DPU ?

Tout cela fait partie des questions qui sont aujourd'hui en discussion. Il s'agira ensuite de choisir une méthode de classement des exploitations à partir d'une typologie qui reste, là encore, à définir avec un certain nombre d'activités traditionnelles et d'autres émergentes. Nous nous orientons, en attendant, vers la définition d'une valeur standard de la production mais il sera toujours difficile d'en dire plus tant que la réflexion n'aura pas été davantage poussée au niveau européen. La Commission a notamment émis l'idée d'une typologie à deux étages qui permettrait de définir en premier lieu la part respective de l'activité agricole et de tout ce qui relève de l'extra-agricole, sachant que cette dernière notion reste encore à définir. Le deuxième étage de la typologie serait assez proche de celle que nous connaissons aujourd'hui, avec l'apport de cette nouvelle activité agro-environnementale qui doit être, elle aussi, précisée. Rien n'est arrêté pour le moment, même si l'idée est bien d'arriver à une conclusion assez rapidement puisque nous entendons disposer d'une typologie définitive pour le recensement 2010.

Jean SALMON, Président

Je mesure bien toute la difficulté de l'exercice. Je plains d'ailleurs les statisticiens face à des comportements d'agriculteurs qui vont être totalement individuels. Des exploitations appartenant à la même typologie pourront ainsi générer des comportements assez sensiblement différents au plan individuel.

Jean-Pierre BUTAULT, INRA

Il n'existe pas de solution idéale en la matière. La question est légèrement plus simple pour ce qui est des comptes nationaux, même si le DPU pourra être considéré par la suite comme un transfert aux ménages. Toutefois, s'agissant des sources microéconomiques, il sera toujours extrêmement difficile de comparer (par exemple) les RGA 2000 et 2010. Quelle que soit la solution retenue, les tailles ne seront pas comparables et lorsque nous allons re-baser la MBS, une exploitation porcine et une autre céréalière qui pouvaient être de dimensions équivalentes dans l'ancienne nomenclature vont avoir ensuite des rapports de un à trois. En tous les cas, la réflexion sur le sujet doit pouvoir intégrer un maximum d'avis et de parties prenantes car il s'agit là de problèmes extrêmement complexes.

Jean SALMON, Président

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

IV. RICA : présentation des travaux d'amélioration de la collecte et validation du plan de sélection

Sylvain MOREAU, SCEES

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) est issu d'un règlement datant de 1965 et qui prévoit une procédure annuelle d'approbation du plan de sélection devant une instance officielle et

représentative, à savoir normalement le Comité national du RICA. Depuis 2001, c'est le Cnis Formation Agriculture qui joue le rôle de ce comité.

Les choses seront légèrement différentes cette année. En effet, le RICA est passé devant le Comité du label voici trois ans de cela, à la suite de quoi il nous avait été demandé de réfléchir à des méthodes d'amélioration ou de qualification de l'échantillon. La présentation qui va vous être faite à présent sera donc légèrement différente de celle qui vous est traditionnellement proposée, avec un premier volet tournant autour d'une approche qualité appliquée au RICA et un second sur l'échantillon 2005 proprement dit. Les travaux qui vont vous être exposés ont déjà fait l'objet de débats en Comité de Direction du RICA.

Christian CUVIER, SCEES

Essayer de déterminer la qualité de ce que l'on recueille dans une enquête ou de ce que l'on diffuse à partir de celle-ci ne peut pratiquement se faire que sur la base de données quantitatives et donc de références. Jusqu'à une période assez récente, le RICA manquait justement de références de ce type permettant d'établir la qualité de ce qui est recueilli.

L'utilisation de sources administratives a été évoquée à de nombreuses reprises depuis tout à l'heure et dans les travaux que j'ai menés, j'ai essayé de me servir de celles-ci d'une manière un peu différente. Il ne s'agit pas en effet ici de substituer des données à celles qui sont recueillies dans l'enquête mais de trouver dans ces éléments administratifs – et, en l'occurrence, fiscaux – un certain nombre de d'éléments de cadrage. Ce sont ces derniers qui ont été utilisés pour prendre des mesures permettant d'améliorer l'efficacité de l'enquête RICA et d'essayer d'obtenir enfin un chiffre concret de la précision des estimations.

Depuis une dizaine d'années, l'idée a fait son chemin d'une exploitation des sources fiscales, sachant que le but premier du RICA est de collecter de l'information sur la formation des revenus des exploitations agricoles. Le RICA comprend aujourd'hui plus d'un millier de variables quantitatives dont plusieurs centaines sont de nature financière. Les fichiers fiscaux les plus complets dont nous puissions disposer – c'est-à-dire les fichiers des bénéficiaires réels agricoles normaux – intègrent quant à eux environ 200 de ces variables. Si nous entrons en outre dans le détail, nous pouvons nous apercevoir que ces données fiscales sont non seulement beaucoup plus riches mais qu'elles intègrent de surcroît des écarts de méthodes et de valorisation avec celles du RICA, qui résultent quant à elles d'obligations communautaires.

La substitution des unes par les autres est donc absolument inenvisageable. En revanche, n'importe quel statisticien sait que si l'on veut obtenir des informations par le biais d'un sondage, il est préférable de questionner une population à proportion de son hétérogénéité. L'idée serait par conséquent d'essayer de définir l'hétérogénéité des variables financières constituant le RICA et de savoir si nous avons bien des informations sur l'ensemble du champ d'enquête des exploitations professionnelles. Le recensement ne nous fournit en ce sens aucune réponse quand ces sources fiscales doivent de fait pouvoir nous apporter des informations sur les deux-tiers environ de ces exploitations.

Des travaux ont donc été menés pour expertiser les choses et voir ce qu'il était possible de faire en la matière. Ils ont conduit à une réforme en profondeur de la conception de l'échantillon du RICA. Auparavant en effet, on sondait essentiellement en fonction du poids exprimé en MBS de régions ou de filières alors que la théorie comme l'intuition suggéreraient que l'on se préoccupe plutôt de la variabilité de quelques variables financières dans ces mêmes régions et dans ces mêmes OTEX.

Il apparaît que dans certaines régions, le potentiel productif est fort mais que les pratiques productives et financières y sont, pour diverses raisons, assez cadrées, ce qui réduit naturellement l'échantillon de ces régions. La région Champagne-Ardenne fait notamment partie de ces régions dont l'échantillon va être appelé à baisser de manière significative, tout comme la Bretagne. D'autres régions en revanche, à l'agriculture peut-être plus diversifiée et moins « cadrée » en termes de pratique productive (Rhône-Alpes, Auvergne etc.), sont relativement moins connues et nécessitent par conséquent qu'on en augmente l'échantillon.

C'est ainsi qu'au sein d'un échantillon d'environ 7320 exploitations, des rééquilibrages vont s'opérer

entre régions et entre OTEX. Pour certaines régions, l'échantillon va pouvoir diminuer de 20 à parfois 30 % et il est bien sûr hors de question de mettre en place un tel changement sur seulement une année, d'autant que le RICA est de plus en plus interrogé sur des perspectives de moyen terme et des évolutions sur deux, trois ou quatre ans à échantillon constant. Celui-ci ne peut pas être modifié de manière trop brutale et c'est la raison pour laquelle un plan quinquennal a donc été mis en œuvre avec une première application cette année. Les approches en avaient d'ailleurs été présentées dans le détail au cours du dernier rapport de sélection fait dans cette même enceinte. L'idée en tous les cas est de parvenir à opérer ce changement d'ici 2010 de manière à ce que le RICA et le recensement puissent partir d'un même pied sans avoir ensuite à changer chaque année la structure de l'échantillon.

Une fois cette réactualisation effectuée, nous nous trouverons de fait devant un problème épineux d'estimation puisque l'on sait depuis longtemps que dans ce domaine, la méthode dite des « choix raisonnés » (où l'on fait confiance à l'enquêteur pour reconstituer un caractère statistiquement représentatif de l'échantillon de manière à obtenir des résultats ayant des propriétés identiques et comparables) était difficilement applicable vu le nombre de variables en jeu.

Le fait est que la méthode utilisée actuellement implique des biais de sélection des exploitations. Il est évident qu'un office comptable ou un correspondant régional préférera toujours s'attacher aux exploitations les mieux tenues que celles dont la moitié ou le tiers des factures sont en retard. Ceci induit des biais qui pourraient toutefois être reconstitués et modélisés. Tout se passe alors comme si l'on fonctionnait à partir d'un sondage aléatoire qui ne serait pas simple mais qui pourrait être parfaitement maîtrisé. C'est ainsi qu'à terme, en maîtrisant la pondération individuelle des exploitations dans l'échantillon, on devrait être capable de donner de vrais intervalles de confiance sur les estimateurs que l'on sort.

L'utilisation de sources administratives intervient donc ici en cadrage mais non pas en substitution de données. Les connaissances de terrain servent quant à elles à alimenter le savoir-faire statistique et à améliorer des procédures davantage validées par l'expérience et qui étaient utilisées faute de mieux sans avoir pour autant tout le fondement théorique nécessaire.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces questions. Je rappelle simplement que le RICA étant la seule source de données microéconomiques sur les exploitations agricoles, tout le monde voudrait utiliser ces informations qui sont finalement à la limite du domaine comptable, de l'environnemental, du technique et de l'agronomique. Or nous ne pouvons pas non plus alourdir le recueil à l'excès si nous voulons lui garder ses qualités comptables. C'est en ce sens que nous avons réfléchi également à ce qui pouvait être tenté en termes de partenariat avec d'autres organismes professionnels transversaux qui pourraient venir contrebalancer cette dimension parfois un peu trop comptable du RICA vis-à-vis des demandes qui lui sont adressées.

Le premier partenariat effectif a eu lieu avec l'Observatoire de l'énergie et nous avons là un bon exemple d'amélioration de l'enquête par une forme de « fertilisation croisée ». Des réflexions sont en cours sur une collaboration accrue avec des organismes professionnels dont la démarche de réseaux d'enquêtes, de panels et de suivi systémique des exploitations leur permet de recueillir des données avec une stabilité et un contenu méthodologique suffisamment compatible avec ce qui se fait au travers du RICA. Toutefois, ce travail de longue haleine ne sera certainement pas abouti en 2010.

Telles étaient donc les grandes lignes de l'avancée des réflexions et des travaux menés depuis maintenant deux ans et demi que je suis au SCEES. Je reste à votre disposition pour toutes questions utiles.

Sylvain MOREAU, SCEES

J'ajoute que le document qui vous a été distribué reprend l'essentiel de cette présentation. S'agissant ensuite de l'échantillon 2005, objet de ce point de l'ordre du jour, la transition vers cette cible 2010 implique pour cette année une baisse assez importante principalement dans trois régions : Champagne-Ardenne, Nord/Picardie et Bretagne. Les autres régions restent quant à elles assez stables voire en légère augmentation.

Pour des raisons budgétaires, la taille de l'échantillon a aussi sensiblement baissé depuis deux ans et

le RICA comporte aujourd'hui environ 7300 comptabilités. Outre tous les principes techniques qui président à la composition du plan de sélection, nous essayons dans la mesure du possible de conserver une population assez représentative des petites et moyennes exploitations fonctionnant au forfait, étant entendu que le RICA est la seule enquête nous permettant d'avoir des informations comptables sur ces dernières.

Jean SALMON, Président

Dans la mesure où la proportion d'exploitations fonctionnant au réel est manifestement moins importante dans certaines régions que dans d'autres, comment composez-vous avec ces différences ? Tout cela est-il laissé à l'appréciation des agents ?

Sylvain MOREAU, SCEES

Nous passons d'abord et avant tout par les centres comptables de chaque région, auxquels nous transmettons une liste d'exploitations par OTEX et par taille. Ces centres sélectionnent ensuite les exploitations, sachant que ces listes offrent également une répartition par ce que nous appelons les « sous-échantillons », c'est-à-dire en réalité par régimes fiscaux.

Jean SALMON, Président

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote sur cette proposition. Y a-t-il des avis contraires ? La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité, la Formation « Agriculture » valide le plan de sélection relatif au RICA.

V. Examen de projets d'enquêtes liés à des règlements statistiques européens pour avis d'opportunité

Chantal MADINIER, SCEES

Il s'agit, dans les trois cas, d'enquêtes obéissant à des règlements ou des directives communautaires, c'est-à-dire qu'elles devront vraisemblablement être obligatoirement menées.

- Enquête « Terres labourables ».

Pour cette enquête annuelle, l'avis d'opportunité intervient, comme pour toutes les enquêtes, tous les cinq ans. Cette validation coïncide en outre avec un renouvellement de l'échantillon. L'objectif est d'obtenir des prévisions de semis pour les principales grandes cultures. L'enquête porte donc sur les superficies et sur les rendements des cultures les plus importantes que sont le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et autres céréales à paille, le pois protéagineux, le soja, le sorgho, le maïs, les betteraves, les pommes de terre, etc..

Dans ce cadre-là, 18 000 exploitations au total seront interrogées. L'entretien téléphonique dure environ 10 minutes et s'organise en trois vagues. La première a lieu en août et porte sur les rendements et surfaces pour les céréales à paille. La deuxième se tient en novembre et concerne plus spécifiquement les rendements et cultures des oléagineux, maïs et pommes de terre ainsi que les semis d'hiver. La dernière vague se déroule en avril et concerne à nouveau les semis.

Jean SALMON, Président

Cette première enquête appelle-t-elle des demandes d'explications ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

J'avais cru comprendre qu'une fois les déclarations PAC numérisées, nous aurions tous les éléments en main. Or il semblerait que l'on ait encore besoin d'interroger les exploitants.

Chantal MADINIER, SCEES

L'objectif est ici conjoncturel et ces données serviront essentiellement à faire des prévisions. En tous les cas, la PAC ne nous donnera probablement jamais ce genre d'informations étalées de cette façon dans le temps. Par ailleurs, la PAC ne fournit pas les rendements.

Christian GAY, SCEES

La mécanique s'articulant autour de points, nous remontons là auprès d'un panel d'exploitants qu'il s'agit d'interroger sur la production elle-même ; les données issues de la PAC ne recèlent pas d'informations de ce genre. Ces enquêtes permettent en outre d'adopter une démarche à travers le temps pour savoir si la récolte que l'on estime à un certain moment correspond bien à la réalité.

Jean SALMON, Président

Ce qui est certain, c'est que la PAC n'intègre pas les rendements ni la production. On pourrait effectivement imaginer pouvoir récupérer les surfaces mais la déclaration a lieu au 1^{er} avril et se pose alors un problème de calendrier. S'il n'y a pas d'autres demandes, je soumetts cet avis d'opportunité à votre approbation.

[La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Terres labourables ».](#)

- Enquête « Structure des vergers 2007 ».

Chantal MADINIER, SCEES

L'objectif est ici de disposer de données actualisées sur les potentiels de production des vergers et de mesurer les évolutions depuis la précédente enquête qui a eu lieu en 2002. Il s'agit, là encore, d'une enquête communautaire faisant l'objet d'une directive et qui sera donc réalisée dans tous les pays de l'Union. Elle permettra également de faire des prévisions à moyen terme de production et d'offre.

La demande communautaire porte essentiellement sur la description des parcelles par espèces, variétés et superficies ainsi que sur les densités et âges des vergers. Les questions supplémentaires pourraient notamment porter sur la main d'œuvre, sur la commercialisation ou encore sur l'utilisation des phytosanitaires.

En ce qui concerne le champ, nous avons enquêté en 2002 les exploitations agricoles ayant plus de 30 ares de vergers en neuf espèces. Un comité des utilisateurs va être mis en place d'ici à la fin de l'année et sera chargé pour cette fois-ci de décider du choix des espèces. Il pourra également donner son avis sur la pertinence des extensions et en particulier pour des espèces comme les prunes, les cerises, les kiwis ou les noix.

Au total, nous envisageons d'interroger 7 500 exploitations sur les 30 000 existantes. L'enquête dure elle-même de une heure à une heure et demi. Enfin, un comité de concertation regroupera des représentants de la filière, des comités de bassin, l'ONIFLHOR et les services du Ministère.

Jean SALMON, Président

Y a-t-il des demandes d'explications ? Je n'en vois pas et soumetts donc cet avis à votre approbation.

[La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Structure des vergers 2007 ».](#)

- Enquêtes « Cheptel ».

Chantal MADINIER, SCEES

L'objectif de ces enquêtes est d'estimer les cheptels par catégories d'animaux et de faire ainsi des prévisions de production avant de prendre des décisions en matière de gestion des filières. Ces enquêtes sont communautaires et répondent, là encore, à des directives. Elles concernent aussi bien le cheptel bovin que les cheptels porcin, ovin et caprin.

Pour les bovins, la directive demande deux enquêtes avec l'une en mai et l'autre en novembre. Cet avis d'opportunité ne porte bien sûr pas sur l'enquête de mai puisque celle-ci sera remplacée à compter de cette année par une exploitation des fichiers administratifs. Les enquêtes porcines conservent quant à elle ce mouvement en deux temps en mai et novembre. Enfin, les enquêtes sur les ovins et caprins ont lieu uniquement en novembre.

Ces enquêtes sont très simples et tiennent en une seule page, sachant que nous en profitons pour demander également les prévisions d'effectifs ainsi que la production laitière. Elles sont réalisées tous les ans par téléphone et par visites d'enquêteurs, le questionnaire prenant environ dix minutes.

Jean SALMON, Président

Il s'agit là d'une simple reconduction et la seule modification tient dans le travail effectué avec la BDNI pour l'enquête bovine du mois de mai.

Jean-Pierre BUTAULT, Inra

Cette modification posera-t-elle problème ?

Chantal MADINIER, SCEES

Je ne le pense pas car nous avons vraiment pris tout notre temps avant d'en arriver là. On nous a d'ailleurs reproché l'an passé de ne pas nous être lancés plus tôt mais nous avons voulu être parfaitement au clair sur les nomenclatures. Nous sommes désormais sûrs de nous et l'enquête de mai ne devrait poser absolument aucune difficulté.

Jean SALMON, Président

Dont acte. S'il n'y a pas d'autres remarques, je suggère de passer au vote.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Cheptel ».

Jean SALMON, Président

Nous inversons notre ordre du jour et passons directement au point n°6 sur les mesures de l'emploi.

VI. La mesure de l'emploi agricole

1. Présentation des travaux du SCEES

Maurice DESRIERS, SCEES

L'emploi agricole est un sujet assez récurrent dans cette enceinte. La question a été abordée par de nombreuses équipes mais il apparaît que personne n'est malheureusement jamais vraiment allé au bout de ces travaux. J'essaierai quant à moi d'apporter ma modeste pierre à l'édifice mais à l'issue de mon exposé, il restera encore un certain nombre de questions en suspens. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que le travail qui a été entamé mérite d'être poursuivi.

Il a été rappelé tout à l'heure que le SCEES et la MSA étaient les deux principaux organismes qui fournissent des données sur l'emploi agricole. Tous deux publient en effet les chiffres dont ils disposent au travers d'enquêtes ou de fichiers. Si chacun des organismes a ses inconditionnels parmi les utilisateurs, ceux qui voudraient essayer de comparer les deux sources pourraient parfois être étonnés car on peut constater des différences assez notables, que ce soit sur l'emploi salarié ou non salarié.

Les deux organismes ont pourtant tous les deux raison selon leur contexte, les définitions choisies et le champ d'investigation suivi. Toutefois, il nous faut bien aller au-delà si nous voulons établir un certain nombre de comparaisons. Il faut également savoir ce que l'on entend par « emploi agricole » et mon propos ici sera d'essayer de faire le point sur ce qui est disponible dans les différentes sources, tant sur l'emploi salarié que sur l'emploi non salarié. Il s'agira également d'essayer de trouver une notion commune en allant au-delà de ce qui est traditionnellement publié sans aucune autre forme de précisions quant aux définitions choisies. Nous essaierons également de déboucher sur la diffusion de données annuelles de référence au niveau macroéconomique (national voire départemental) qui pourraient notamment être utilisées dans le cadre des comptes de l'agriculture.

- *Le point sur les statistiques courantes en matière d'emploi non salarié*

Les statistiques du SCEES.

Le SCEES mène des enquêtes auprès des exploitations agricoles et publie ce que l'on appelle couramment le « nombre d'exploitations » qui, dans notre définition, est égal au nombre d'exploitants. Il s'agit là des exploitants qui ont eu une activité de production agricole au cours de la campagne qui vient de s'écouler, sachant que les enquêtes ont généralement lieu en fin d'année. Le nombre d'exploitants que publie le SCEES inclut éventuellement des exploitants salariés. C'est ainsi que deux agriculteurs pourront s'installer en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) et choisir tous deux le régime de salariés, le SCEES dénombrera une exploitation, donc un exploitant. Il faudrait également y ajouter les co-exploitants. Pour la MSA par exemple, l'épouse du chef d'exploitation peut très bien se déclarer co-exploitante mais ceci n'apparaît pas clairement dans les statistiques que le SCEES publie couramment.

La MSA publie de son côté des données sur le nombre de chefs d'entreprises actifs au 1^{er} janvier de l'année mais ses éléments intègrent également les entreprises de travaux agricoles ou forestiers. Les statistiques de la MSA ne concernent que les cotisants non salariés, alors que certains chefs d'exploitation peuvent être salariés. Elles incluent en revanche les co-exploitants à la condition qu'ils ne soient pas salariés.

On voit bien par conséquent qu'en essayant de rapprocher les deux sources, il doit être possible de définir une notion commune de ce que pourrait être l'emploi non salarié, qui serait donc le nombre de personnes, exploitants et co-exploitants, non salariées.

Les enquêtes du SCEES nous donnent une indication assez précise du nombre d'exploitants ainsi que le nombre de co-exploitants qui se déclarent lors des enquêtes. Nous disposons également du nombre d'exploitants comme de co-exploitants salariés et à partir de ces trois éléments, nous pouvons donc facilement passer à la notion d'exploitant au sens de la Mutualité Sociale Agricole

Une fois parvenu à cette définition commune, tout le travail consiste à suivre les séries annuelles. Pour les enquêtes du SCEES, les points forts sont les recensements conduits tous les 10 à 12 ans ainsi que les enquêtes Structures qui interviennent entre temps et qui correspondent grosso modo à un sondage au 1/10^{ème} permettant d'actualiser les données en question. L'examen des séries passées a fait apparaître que les résultats des enquêtes Structures nécessitaient un certain nombre de redressements. On a constaté en effet que pour la dernière enquête avant recensement agricole, les résultats étaient souvent inférieurs à ceux du recensement qui suivait juste après.

Sans vouloir entrer dans le détail des raisons de ce décalage, un certain nombre d'exploitations sont peu à peu perdues de vue au fil du temps puisque si les enquêtes par sondage font mention des disparitions, elles méconnaissent la plupart des créations. Le recensement ratisse quant à lui beaucoup plus large, les enquêteurs sur le terrain partent de listes mises à jour en mairie etc. et mesurent donc bien mieux le nombre réel d'exploitations. De la même façon d'ailleurs, la première

enquête Structure après recensement surestime en réalité la baisse tendancielle qu'elle devrait normalement mesurer.

Partant de ces constatations, il est nécessaire de redresser les séries annuelles qui peuvent être estimées à partir des enquêtes Structures. Pour ce qui est des données passées, nous reprenons les séries et nous les calons sur les chiffres du recensement. S'agissant des enquêtes postérieures au recensement, nous redressons les évolutions annuelles sur la base des biais constatés par le passé. Le document présenté ici vous donne d'ailleurs un exemple de correctif appliqué à l'enquête Structure 2003. J'indique à cet effet que les comparaisons qui vont suivre avec les éléments de la MSA seront faites systématiquement à partir de données redressées pour les chiffres postérieurs à 2000.

Les statistiques de la Mutualité Sociale Agricole

Nous disposons de statistiques sur les cotisants non salariés à la MSA au 1^{er} janvier de l'année, avec ici les chefs d'entreprises et donc y compris les entreprises de travaux agricoles et forestiers ainsi que les marais salants. Il existe également une catégorie de cotisants non salariés que sont les « cotisants de solidarité ». Cette appellation recouvre des exploitants agricoles qui exploitent de petites superficies, c'est-à-dire que leur taille est inférieure à une demi-SMI (surface minimum d'installation). Ces petits exploitants entrent d'ailleurs normalement dans le champ de l'observation statistique du SCEES puisque nous définissons nous-mêmes une exploitation agricole à partir d'un seuil très bas de superficie (de l'ordre de un hectare de surface agricole utilisée). Il est également à noter qu'une partie de ces petits exploitants peut être constituée de retraités.

A partir de ces statistiques brutes de la MSA, nous pouvons calculer l'emploi non salarié en agriculture en partant du nombre de chefs d'entreprise auquel on enlève le nombre d'entreprises de travaux agricoles, forestiers et les marais salants avant d'inclure les cotisants dits « de solidarité ». Nous devons alors normalement arriver à des séries qui, dans leur définition, doivent être relativement cohérentes entre le SCEES et la MSA.

Au niveau national, si on décale les séries d'un an, les résultats sont effectivement globalement cohérents, tant en niveau qu'en évolution. C'est ainsi que lorsqu'une publication de la MSA produit des éléments sur le nombre d'exploitations en 2004, il s'agit en réalité des exploitants actifs au 1^{er} janvier 2004 quand les chiffres du SCEES recensent plutôt ceux qui ont été actifs durant l'année précédente. La comparaison fait apparaître une très bonne cohérence au plan national et à définition égale. Au niveau départemental en revanche, la cohérence est relativement satisfaisante pour ce qui est des évolutions mais d'importants écarts sont parfois enregistrés sur les niveaux. Nous reviendrons à la fin de cet exposé sur une tentative d'explication de ces écarts.

- La mesure de l'emploi salarié

La première constatation ici est que, quelle que soit la source, nous avons des difficultés à suivre le nombre de personnes employées. Le travail agricole comprend de fait une très grosse partie d'emploi saisonnier ou occasionnel et si les statistiques de la MSA comme du SCEES font mention du nombre de personnes employées, nous pouvons très bien avoir des doubles comptes. La seule solution consisterait à aller au-delà des simples considérations macroéconomiques et à consulter individuellement les fichiers pour essayer de mesurer le phénomène.

Pour être comparés, les éléments macroéconomiques peuvent également être ramenés à un volume de travail que l'on peut mesurer en unité de travail annuel (c'est la notion habituelle du SCEES) ou en équivalent temps plein, que l'on peut calculer à partir des données de la MSA en divisant le nombre d'heures travaillées par un forfait annuel. Ceci nous renvoie toutefois à cette autre difficulté qu'est la mesure du temps de travail par personne, avec notamment les questions liées au passage aux 35 heures. Le passage de 39 heures à 35 heures pour la durée légale du temps de travail doit-il automatiquement entraîner une augmentation du nombre de personnes en équivalent temps plein ? Le sujet mérite certainement d'être débattu et nous y reviendrons tout à l'heure.

Sur les statistiques courantes utilisées en la matière par les deux organismes, le SCEES publie des données sur les salariés permanents non-familiaux en nombre de personnes et en nombre d'UTA (Unité de Travail Annuel, équivalents temps plein de l'agriculture). Ce dernier est calculé sur la base de tranches de temps de travail et non à partir d'un temps de travail effectif et réel, que l'on ne mesure

pas dans ce cas-là, pas plus d'ailleurs que pour les non salariés. On distingue simplement dans nos enquêtes les salariés permanents et les salariés saisonniers occasionnels, sachant donc que pour les permanents, le calcul des UTA ne se fait pas à partir du temps de travail réel mais en se situant par tranches (temps complet, $\frac{3}{4}$ de temps, etc.).

Vous pouvez déjà voir à ce stade que nous ne dépassons jamais une UTA par personne et nous retrouvons, là encore, le débat sur le passage aux 35 heures : les personnes qui restent à 39 heures alors que la durée légale du travail est passée à 35 heures doivent-elles être comptées pour plus d'une UTA ? Il s'agit là d'une véritable question de fond.

Pour les salariés saisonniers occasionnels, nous recensons bien sûr le nombre de personnes mais aussi le nombre de jours travaillés et c'est à partir de ce nombre de jours travaillés (et non pas du nombre d'heures) que nous calculons le nombre d'UTA. Les statistiques courantes du SCEES nous apportent également le nombre d'UTA fournies par les entreprises de travaux agricoles et par les CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole). Bien que ces éléments figurent le plus souvent dans les tableaux classiques de publication, il ne faut bien sûr pas les retenir ici dans les comparaisons puisqu'il ne s'agit pas là de salariés des exploitations.

En matière d'emploi salarié, les statistiques courantes de la MSA s'appuient sur une exploitation des fichiers de contrats de travail des salariés. Ces données sont dépouillées selon les catégories professionnelles des entreprises qui emploient ces salariés. Pour délimiter le champ des exploitations agricoles, on retient ici cinq catégories : cultures spécialisées, cultures d'élevage non spécialisées, élevages de petits et gros animaux, viticulture et champignonnières. Les informations disponibles dans le champ ainsi délimité sont le nombre d'employeurs, le nombre de personnes employées (c'est-à-dire ici le nombre de contrats, que nous ne pouvons donc pas vraiment utiliser), le nombre d'heures travaillées et la masse salariale. C'est donc le nombre d'heures travaillées que l'on doit retenir.

Les comparaisons peuvent donc s'établir entre d'un côté le nombre d'UTA salariées non-familiales redressées, en y ajoutant le nombre d'UTA salariées familiales pour ce qui est des statistiques du SCEES et de l'autre, le nombre d'équivalents temps plein calculé sur le champ des exploitations en partant du nombre d'heures travaillées ou payées côté MSA. Nous nous étions appuyés dans un premier temps sur le total des heures mais à la réflexion, nous avons trouvé préférable d'opérer une distinction entre les CDI et les CDD. En effet, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, il s'agit de prendre en compte le nombre d'heures payées puisque les heures de congés se trouvent payées. Pour les contrats à durée déterminée, en revanche, la rémunération des congés payés fait l'objet d'un versement à part : ces congés ne sont donc pas comptés dans les heures recensées par la MSA. Pour les CDD, il faut donc plutôt considérer le nombre d'heures travaillées.

Ainsi, à partir de ces deux éléments, nous avons pu calculer un nombre d'ETP d'une part pour les CDI et de l'autre pour les CDD en divisant dans le premier cas par 2028 (soit 52 semaines multipliées par 39 heures) et dans le second par 1826 (47 semaines travaillées multipliées par 39 heures sur la base de cinq semaines non travaillées). Je fais pour l'instant abstraction du passage aux 35 heures, dont nous étudierons tout à l'heure les répercussions.

Là encore, les tendances d'évolution entre les deux sources apparaissent globalement cohérentes au plan national, même si le détail peut nous apporter un certain nombre de fluctuations au demeurant explicables. En effet, la MSA recense la quantité de travail effectivement employée quand le SCEES s'appuie de son côté sur des enquêtes et des interpolations. L'écart peut donc provenir d'une récolte particulièrement abondante (ou au contraire catastrophique) ayant nécessité un recours inhabituel au travail saisonnier que le SCEES aurait mal appréhendé.

Toujours à l'échelle nationale, les niveaux sont, eux aussi, à peu près cohérents. La comparaison au niveau départemental fait toutefois apparaître un certain nombre de divergences. Les évolutions tendancielle semblent assez cohérentes mais recouvrent parfois d'énormes problèmes d'évolutions annuelles.

Les deux derniers points du graphique qui vous est diffusé intègrent le passage aux 35 heures. Le nombre d'ETP s'en trouve forcément augmenté puisque l'on divise le même nombre d'heures par un chiffre inférieur. La question est alors de savoir si nous devons en faire autant dans le calcul des UTA ou bien si les statistiques de la MSA doivent quant à elles intégrer les 35 heures. Rappelons que

pour le SCEES, l'UTA se définit comme le volume de travail d'une personne à temps complet dans les conditions légales de l'année. Ces conditions passant de 39 à 35 heures, si la personne continue de travailler sur une base de 39 heures, doit-on considérer ces quatre heures comme du volume de travail supplémentaire ? Tant que nous n'aurons pas répondu à cette question, nous aurons toujours un problème de rupture de série entre 2001 et 2002 pour les deux sources.

Premières leçons de ces comparaisons.

Si les données nationales semblent relativement cohérentes, les différences enregistrées au plan départemental apportent un sérieux bémol quant à la qualité des comparaisons. L'homogénéité constatée au niveau national tient-elle pour autant du miracle ? Nous espérons bien que non mais nous devons toutefois chercher les raisons d'écart aussi importants dans les départements.

La localisation géographique des entreprises est le premier facteur d'explication qui nous vienne ici à l'esprit. Les premiers éléments d'examen semblent relativiser l'importance de ce composant, même s'il peut y avoir ici ou là certains problèmes de regroupement d'exploitations autour d'un même siège social. Il faut bien voir que sur l'emploi salarié, la moindre variation peut prendre très rapidement de l'importance. On s'appuie en effet sur seulement 2000 UTA en moyenne par département et pour peu qu'une exploitation regroupée fasse que 150 salariés changent de département, la marge d'erreur est alors de l'ordre de 10 % dans le département de départ comme dans celui d'accueil.

D'autres écarts peuvent être liés aux définitions, le SCEES et la MSA n'ayant pas forcément, par exemple, la même notion de ce qu'est un co-exploitant. Une étude un peu plus détaillée des fichiers nous permettrait certainement de connaître la portée de ces différences. De la même façon, la définition de l'exploitant salarié n'est pas nécessairement la même et le recensement ne permet pas toujours de vérifier la véracité des déclarations faites.

Il convient également de s'interroger sur le champ suivi et sur la définition de l'activité agricole des exploitations. Le recensement permet en ce sens une assez bonne appréhension de cette activité à partir d'une enquête menée sur le terrain. A contrario, dans les statistiques de la Mutualité Sociale Agricole, les contrats de travail d'une entreprise sont dépouillés selon son activité déclarée comme « principale » mais l'exploitation peut très bien receler d'autres activités annexes et non agricoles auxquelles des salariés auraient pu être directement rattachés.

La mesure de l'emploi en agriculture : conclusions provisoires.

Il apparaît en premier lieu que les deux sources ne sont pas totalement contradictoires et qu'elles peuvent être parfaitement utilisées conjointement pour les calculs d'indicateurs d'évolution de l'emploi non salarié et salarié. Elles pourront notamment servir à recalibrer les séries d'emploi dans les comptes de l'agriculture en base 2000. Toutefois, il faudra une étude un peu plus détaillée sur les champs, la localisation ou la définition du volume de travail avant de pouvoir exploiter des données localisées. En attendant, la prudence reste de mise dès lors que l'on entend utiliser des données sur l'emploi agricole à un niveau fin.

2. L'emploi agricole local

Marie-Christine PARENT, Insee

Je précise, en premier lieu, qu'un document retraçant les éléments que je vais vous donner est aujourd'hui en cours de réalisation et sera joint au compte rendu. Mon exposé interviendra en complémentarité avec celui du SCEES. En effet, la démarche du Département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee ne consiste pas tant à mesurer l'emploi et les revenus agricoles qu'à les évaluer selon des concepts les plus proches possibles du reste de l'économie, de manière à pouvoir établir des comparaisons public/privé par secteurs d'activité qui soient pertinentes. Côté Insee, notre fil directeur est donc de parvenir à une homogénéité permettant de comparer l'emploi et les revenus agricoles avec d'autres domaines comme la Construction ou les IAA. Notre approche est donc transversale.

Nous essayons, dans la mesure du possible, de travailler sur des données individuelles puisque notre unité statistique de référence, c'est l'établissement tel qu'il peut être repéré par son Siret, cette donnée étant ensuite croisée avec un identifiant salarié.

Enfin, je signale que les travaux de l'Insee sur l'emploi agricole exploitent une troisième source (en plus de la source MSA et de la source SCEES), à savoir les informations en provenance de la Direction générale des impôts. Comme l'ensemble des employeurs du public ou du privé, chaque exploitation agricole remplit tous les ans une déclaration récapitulative des salaires concernant les personnes employées au cours de l'année. La DGI confronte ensuite cette récapitulation avec les déclarations relative à l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) que font de leur côté les salariés. Nous avons là des données administratives qui sont, par nature, très proches de celles que nous pouvons obtenir via les fichiers des contrats de travail de la CCMSA.

Comme je l'indiquais déjà l'an passé dans la même instance, pour l'Insee, le véritable titre de cette présentation devrait être non pas « *L'emploi agricole local* » mais « *La place de l'agriculture dans le futur système d'information sur l'emploi et les revenus d'activités de l'Insee* ». L'idée, là encore, est de prendre en compte cette dimension transversale essentielle à nos yeux.

Depuis 1998, l'Insee constitue à partir de sources administratives un socle à la fois annuel et conjoncturel pour mesurer, sans double compte et sans omission, l'emploi et les revenus d'activités, pour l'ensemble des salariés. Nous nous sommes lancés dans ce projet extrêmement lourd, suite à la mise en place du recensement rénové de la population. Notre socle de référence en matière d'emploi était constitué auparavant du recensement général de la population.

Ce dossier a commencé en 1998 avec la partie structurelle. Nous développons actuellement la partie conjoncturelle, pour un déploiement prévu en 2008. Il s'agit là d'un travail de fond absolument considérable puisque non seulement nous étendons la couverture à des secteurs d'activité que nous ne mesurons pas antérieurement, mais nous remettons en outre « de l'ordre » dans le système statistique privé et public en matière d'emploi et de revenus. L'objectif est d'avoir une homogénéité d'ensemble et une couverture complète du champ, en conjoncturel comme en annuel et sans omission ni double compte. Nous dépassons la simple problématique ESTEL sur les emplois localisés puisque nous intégrons également les éléments liés au revenu et au coût du travail.

Concernant la disponibilité des informations, le point structurel définitif est prévu à 18 mois. Les exploitations conjoncturelles sont trimestrielles et sont disponibles entre deux et quatre mois après la fin du trimestre. Nous entendons également utiliser ces informations conjoncturelles pour établir des estimations annuelles précoces d'emploi, à six ou douze mois. S'agissant de la localisation des emplois et des revenus, nous partons bien évidemment du niveau national mais en y adjoignant une problématique locale. Nous retrouvons d'ailleurs ici les difficultés relatives aux déclarations groupées qui viennent d'être décrites pour l'utilisation des sources administratives de la MSA. C'est ainsi que nos équipes régionales sont chargées de dégrouper les données et de re-ventiler l'emploi par établissements.

Nous travaillons en matière agricole autour de deux sources administratives principales, avec en premier lieu, historiquement, les informations en provenance de la Direction générale des impôts. Nous exploitons par ailleurs les contrats de travail de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, que nous recevons depuis un an et demi, de façon trimestrielle. Les informations de la DGI nous permettent de compléter le champ des déclarations annuelles de données sociales que l'Insee exploite depuis les années 50. Quant aux éléments en provenance de la CCMSA, ils ont plutôt vocation à être utilisés dans le cadre d'une exploitation conjoncturelle, soit trimestrielle, soit annuelle précoce. La source DGI nous arrive sous forme de données individuelles. C'est ainsi qu'au travers de cet identifiant significatif qu'est le NIR, nous sommes capables de rapprocher le salarié des autres emplois qu'il peut occuper dans le reste de la sphère productive.

Pour la constitution du socle annuel en matière agricole, les travaux menés avec la Direction générale des impôts ont abouti : en 2003, nous disposons d'un complément du champ des DADS à partir des données fournies par les employeurs agricoles. L'information est donc homogène avec essentiellement des données d'emploi, d'heures rémunérées, de salaires, d'avantages en nature etc. Sur la partie conjoncturelle, le travail avec la CCMSA a démarré un peu plus tard et nous prévoyons une mise en production à l'horizon 2007-2008. Nous pensons fournir alors aux utilisateurs au moins cinq années de séries (équivalentes à 20 points trimestriels), de manière à pouvoir faire de la désaisonnalisation ainsi, éventuellement, que des projections.

Les travaux menés actuellement sur les données en provenance de la CCMSA consistent à établir

des filtres et à construire des indicateurs d'emploi et de masse salariale qui soient cohérents avec ceux dont nous disposons par ailleurs et notamment dans les fichiers des Urssaf. Il s'agit également d'instituer un système de « certification » des employeurs, en s'assurant qu'ils ont un numéro de Siret et qu'ils sont bien localisés à la bonne adresse. Enfin, nous sommes en train de construire des séries d'au moins 20 points trimestriels, qui seront mises à disposition des utilisateurs quand nous basculerons en production dans le courant de l'année 2007.

Concernant le niveau de diffusion, l'Insee continuera à produire des publications standards avec notamment un *Insee Première* sur les rémunérations ainsi que des *Info-rapides* trimestriels que nous souhaitons étendre à terme à l'emploi agricole. Les données que nous produirons par ailleurs seront bien évidemment mises à disposition pour des études *ad hoc*, en particulier de la division « Agriculture » de l'Insee. Nos publications présentent aujourd'hui une orientation localisée et s'attachent à une problématique départementale ou de zones d'emploi. Nous pouvons même descendre au niveau communal, sous réserve, bien sûr, que le secret statistique puisse être préservé. En matière d'activité ensuite, nous sommes plutôt sur une nomenclature de synthèse en 36 postes. Nous descendons rarement en diffusion au niveau de la NES 114 (niveau qui permet une distinction entre l'agriculture, la sylviculture et la pêche), sachant que les fichiers détail intègrent bien l'activité principale de l'établissement. Sur le principe, rien ne nous empêcherait de diffuser au niveau Naf 700 si la chose présentait une quelconque pertinence.

Nous utilisons au moins trois concepts d'emploi et de revenus, qu'il s'agira d'ailleurs de mettre en perspective, pour nos utilisateurs locaux, de manière à ne pas les laisser face à une batterie de chiffres différents. Notre approche économique est assez proche de celles que peuvent avoir le SCEES et la MSA, puisque nous mesurons les effectifs en nombre de postes, soit en fin de période, soit en ETP. Les concepts mesurés sont donc tout à fait comparables et, nous avons établi avec la MSA un système de retour d'informations en cas d'écart entre nos données et les éléments qu'elle-même publie par ailleurs. Une de nos problématiques les plus importantes tient dans l'approche sociale que nous adoptons. En effet, nous devons mesurer le nombre d'actifs occupés au sens du Bureau International du Travail, c'est-à-dire que nous devons nous intéresser au salarié lui-même et non plus simplement à l'exploitation dans laquelle il travaille. Certains salariés pourront être multi-actifs mais nous ne les compterons qu'une seule fois. De plus, nous ne les compterons dans l'agriculture que si l'emploi agricole en question est leur emploi principal. Enfin, nous menons une approche de l'emploi par catégories socioprofessionnelles. C'est ainsi, par exemple, que nous pouvons mesurer de manière transversale la catégorie des ouvriers agricoles. Pour l'anecdote, Eurodisney emploie aujourd'hui un certain nombre de palefreniers dont je ne pense pas qu'ils soient comptés dans l'emploi agricole au sens du SCEES, mais que nous qualifions bien, quant à nous, comme des ouvriers agricoles.

Ces trois sortes de comptage de l'emploi agricole ont donc chacune leur pertinence et renvoient toutes à une problématique spécifique. De notre point de vue, l'important n'est pas tant d'avoir un chiffre unique que de savoir justifier ceux que nous diffusons et expliquer à quoi ils doivent servir. C'est là le pari que nous devons relever à l'Insee et, en particulier, au Département de l'emploi et des revenus d'activité dans les trois ans à venir.

Nous cherchons également à avoir une approche consolidée des revenus. Certaines personnes peuvent occuper deux emplois en même temps et nous allons donc effectivement regarder les revenus consolidés qu'ils peuvent tirer de leurs différents emplois.

J'évoquerai pour conclure l'utilisation de ces informations en matière d'étude et non plus pour la seule diffusion statistique standard. En effet, l'Insee souhaite pouvoir établir des comparaisons salariales, mais aussi analyser la portée de la multi-activité. Nous distinguons la multi-activité « simultanée » – c'est-à-dire quand une personne occupe deux emplois en même temps – et la multi-activité « séquentielle », dont la problématique intéresse tout particulièrement le monde agricole. L'exemple le plus connu est celui des agriculteurs l'été qui deviennent moniteurs de ski pendant l'hiver. Nous voudrions quantifier ce phénomène au travers de ces différentes études. Enfin, j'indique que nous privilégions, dans nos études, une dimension « Trajectoires » au travers d'une panelisation des salariés.

Michel AMAR, Insee

J'interviendrai quant à moi sur l'emploi non salarié, étant entendu que la plupart des éléments recourent ce qui vient d'être dit. Il s'agit pour les non salariés de constituer une base de données qui soit l'équivalent des statistiques structurelles prises sur le modèle des DADS. Les non salariés représentent aujourd'hui 10 % des actifs occupés et les agriculteurs entrent pour un quart à un tiers de cette population. Comme pour l'exposé précédent, l'objet n'est pas ici de créer une base de données dédiée à l'agriculture mais plus largement pour l'ensemble du travail non salarié. Nous aurons, là encore, à la fois des variables de présence de type « secteur d'activité ». Ces bases de données seront bien sûr annuelles et intégreront le revenu.

Nous aurons ici à homogénéiser les concepts de deux sources différentes. Pour les salariés non salariés non-agricoles, c'est l'ACOSS qui collecte la CSG et qui servira donc de référent. Les non salariés agricoles dépendent quant à eux de la CCMSA. Il s'agira par conséquent de rendre ces éléments homogènes, même si la structure des fichiers de ces deux organismes est assez proche.

Les grands outputs de ce travail seront donc, d'une part d'élaborer une base de données exhaustive fusionnant les données de l'ACOSS et de la CCMSA et d'autre part, de bien identifier la poly-activité. Nous travaillerons là encore à partir du NIR en tant qu'identifiant et en appariement avec les DASS pour dénombrer les personnes présentes à la fois dans le fichier des non salariés et dans celui des salariés. Il s'agit notamment d'alimenter ESTEL et d'être capable d'avoir un emploi local consolidé. Le NIR va également nous permettre de paneliser ces observations à partir des mêmes règles de construction que pour le panel élaboré pour les DADS.

Nous n'en sommes pas encore à décrire les produits concrets que nous pourrions déduire de ces outils. Ceux-ci seront, bien évidemment, mis à la disposition du SCEES, étant entendu que tout cela ne sera pas opérationnel avant la fin 2007/début 2008.

3. Introduction des débats

Michel BLANC, INRA

Je crois que la première chose à ce stade est d'avoir une définition commune de ce que peut être « l'emploi ». Il est apparu au travers des différents exposés que l'emploi pouvait se mesurer de multiples façons qui peuvent toutes avoir leur légitimité pour peu qu'on les explique. A partir de là, on pourrait même se demander si le fait d'élaborer une notion commune entre la MSA et les statistiques agricoles revêt une aussi grande importance. Le fait est que les éléments apportés par la MSA présentent un certain nombre d'avantages. En effet, ces données sont non seulement annuelles mais elles sont aussi et surtout exhaustives. Elles nous permettent en tout cas de travailler à un degré de finesse que n'offrent pas les enquêtes de Structures.

L'intérêt principal d'avoir une notion commune est précisément dans cette possibilité d'une exploitation à des niveaux les plus fins, c'est-à-dire là où les problèmes de compatibilité et d'écart entre les deux séries se posent le plus. Je me demandais en vous écoutant si l'on ne pouvait pas envisager aussi une approche plus complémentaire et qui pourrait recouper ces deux sortes d'éléments dans une même publication où nous aurions à la fois des données communes et d'autres plus riches propres à chacun des organismes.

Sur la mesure du volume de l'emploi, la différence s'opère sans trop de difficultés entre emploi non salarié et emploi salarié mais se pose alors la question des UTA et des 35 heures. Dans l'emploi salarié en effet, on peut mesurer assez facilement le temps de travail au travers du contrat établi entre l'employeur et l'employé. Pour l'emploi indépendant, l'absence de contrat rend la mesure beaucoup plus compliquée. C'est pourquoi je trouve que la solution retenue depuis longtemps par le SCEES et qui consiste à se baser sur un temps plein débouché au final sur des partitions qui me paraissent assez bien correspondre à ce qu'est la réalité du travail indépendant.

Un des intérêts essentiels des UTA qui en découlent est que l'on peut ajouter ces UTA non salariés aux UTA salariés. A cet effet, si nous voulons avoir partout la même cohérence, il nous faut construire la notion d'UTA salarié de la même façon que pour les UTA exploitants, sachant que la notion de

temps plein n'a pas réellement de sens pour les exploitants.

Nous avons également certaines difficultés à définir à partir de quel moment une activité agricole devient un emploi. Les études ont ainsi allègrement éliminé les aides familiaux qui n'étaient pas co-exploitants. Je me demande si ces éléments ne peuvent pas être récupérés dans les fichiers de la MSA. Le sujet soulève en tous les cas une vraie question. Quand un grand-parent vient aider sur une exploitation, son activité est le plus souvent très utile et peut permettre, par exemple, au fils ayant repris la ferme de prendre quelques jours de congés. Pour autant, cette activité n'est pas rémunérée. Il en va de même pour l'épouse de l'exploitant, qui peut très bien travailler à l'extérieur et être comptée pour un quart de temps dans l'exploitation : va-t-on recenser ou non ces 0,875 UTA ? Ces questions ne sont pas faciles et impliquent nécessairement l'acceptation d'un certain nombre de conventions.

La comparaison entre les données de la MSA et celles du SCEES s'opère apparemment beaucoup mieux sur l'emploi non salarié que sur l'emploi salarié et ce surtout au niveau local, c'est-à-dire précisément là où l'information semble être la plus intéressante. Parmi les explications qui ont été fournies, je n'ai pas trouvé de raison qui pourrait expliquer pourquoi les écarts seraient plus grands sur les salariés que sur l'emploi non salarié.

Je me demande si une partie de la difficulté ne vient tout simplement pas du fait que l'on n'ait pas traduit de façon opérationnelle dans les données de la MSA la distinction faite habituellement par le SCEES entre salariés permanents et salariés saisonniers. On pourrait considérer, par exemple, que les contrats de plus de huit mois pourraient trouver un équivalent vis-à-vis de l'emploi permanent, ce qui permettrait de voir si l'écart n'est tout simplement pas dû à la mesure de l'emploi saisonnier et occasionnel. Ces derniers éléments sont assez mal connus et difficiles à appréhender et ce pour deux raisons au moins. En premier lieu, je me suis toujours demandé comment un agriculteur pouvait se rappeler très exactement combien de saisonniers il avait utilisés au cours de l'année et le nombre d'heures correspondant. D'un autre côté, il faut bien voir aussi que la MSA ne compte que ce qui est déclaré.

L'exposé de l'Insee avait cela d'intéressant qu'il proposait justement une approche en termes de multi-activité et d'emploi séquentiel. Nous ignorons à peu près tout de cette population des travailleurs saisonniers : que font-ils lorsqu'ils ne sont pas employés dans l'agriculture, peut-on rester longtemps travailleur saisonnier ou bien s'agit la plupart du temps d'une étape dans une carrière professionnelle ? Toutes ces questions en rejoignent d'ailleurs une autre essentielle, qu'il serait certainement intéressant d'appréhender sur plusieurs années et pour laquelle, à ma connaissance, nous ne disposons pas énormément d'éléments : « *Quelle est la trajectoire professionnelle des salariés agricoles* » ? Que deviennent-ils, existe-t-il une carrière de salarié agricole avec des variations de qualifications etc. ?

La question est d'autant plus importante que la part de l'emploi salarié prend une place croissante dans l'emploi agricole total. Il s'agira également de savoir si le statut de salarié ne constitue pas une voie plus facile pour faire venir à l'agriculture des personnes qui ne sont pas originaires du milieu agricole.

4. Débat

Jean SALMON, Président

Pour répondre à votre interrogation sur la pertinence de données communes, je commencerai, si vous me le permettez, par vous raconter une anecdote qui correspondait à un emportement d'un responsable du monde salarié agricole. Ce dernier s'offusquait (avec raison) de constater que nous étions capables de compter les animaux quasiment à l'unité près mais pas de recenser les salariés à 40 ou 50 % près ! Ce responsable en faisait d'ailleurs une question de principe avec dans l'idée que si personne ne vient recenser les travailleurs agricoles, c'est vraiment qu'ils ne comptent pas aux yeux du monde.

Le problème n'est d'ailleurs pas tant de connaître le nombre de personnes à l'unité près. Les exposés ont d'ailleurs bien montré que pour les non salariés, le fait de procéder par corrélation et en décalage n'empêchait en rien que l'on se retrouve très proche de la réalité. Mais pour ce responsable syndical d'un naturel pourtant très modéré, l'absence de comptage précis apparentait finalement le personnel

agricole à un simple « troupeau ». Je crois qu'au-delà des considérations techniques que nous ne manquerons pas d'évoquer, c'est bien là que se trouve le cœur du problème.

Alain PELC, CCMSA

Avant que nous entamions notre débat, je précise simplement que l'emploi non salarié et hors chefs d'exploitation n'est décompté qu'à partir du moment où la personne est à la recherche de ce que l'on appelle un « statut social », c'est-à-dire qu'elle souhaiterait payer des cotisations sociales pour bénéficier d'une retraite. Nous avons dans cette catégorie deux types de statuts avec en premier lieu les « aides familiaux » (cas du frère non co-exploitant mais qui travaille dans la ferme) pour près de 10 000 personnes aujourd'hui en France, ce profil étant en voie d'extinction. Le statut de « conjoint collaborateur » est en revanche encore très présent et correspond à environ 80 000 personnes. Il s'agit là de conjoints qui sont sur l'exploitation et pour lesquels le chef d'exploitation paye une cotisation ouvrant droit à la retraite. En revanche, quand dans une EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) le conjoint se trouve associé minoritaire, nous ne l'intégrons pas à notre décompte car l'exploitant ne verse pas pour lui de cotisation ouvrant droit à la retraite.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de ces précisions. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

Je voudrais tout d'abord adresser un grand merci à Maurice Desriers, à la MSA et à l'Insee pour toutes les précisions qui ont été apportées, qui montrent que l'on se soucie bien de ce problème et que l'on est en train d'avancer dans cette direction. Je me rappelle avoir dit il y a vingt ans dans cette même assemblée à celui qui était alors le Directeur du SCEES que l'on connaissait certainement mieux les Parthenaises que les jeunes agriculteurs. Il a donc fallu vingt ans pour que ce problème finisse par émerger et je me réjouis qu'il parvienne enfin sur nos tables. Je m'interrogeais tout à l'heure sur 4 % de différence entre le recensement et l'enquête Structures mais continuerions-nous à faire des enquêtes « Cheptel » si nous devions enregistrer des écarts de ce type entre ces enquêtes et les données BDNI ?

Nous avons affaire ici à des hommes et c'est ce qui rend le sujet aussi important. Le fait est que jamais nous ne tolérerions une telle incertitude s'agissant des productions. Il apparaît que la statistique agricole a été instituée au départ pour compter les chevaux ou les carottes mais pas les hommes, la priorité étant à l'époque d'approvisionner la société française. Nous retrouvons ce problème aujourd'hui et je pense que la Formation Agriculture a eu parfaitement raison de se pencher sur la question.

Ceci étant, au-delà du rapprochement entre les chiffres de la MSA et les données issues des enquêtes Structures, les premières s'apparentent finalement à un fichier administratif et qui plus est, annuel. Je sais bien que les chercheurs font peu de cas de la durée et que pour eux, des délais de cinq ans ne sont pas un problème mais dans le cas présent, il est important de savoir pour une année donnée si l'emploi a diminué ou augmenté. L'information est à mon avis au moins aussi importante que le fait de savoir si la récolte a été bonne ou mauvaise et c'est vraiment ce que nous essayons de trouver dans les chiffres de la MSA.

L'Insee est apparemment en train d'y travailler et devrait pouvoir apporter de nouveaux outils vers 2007 ou 2008 mais à présent que nous avons fait ce constat, ne pourrions-nous pas dégager un peu d'argent et aller dès maintenant un peu plus loin sur certains départements ? Il faudra bien que tout cela débouche au plus vite.

Souvenons à cet effet de ce qui nous a conduits à la réflexion qui est la nôtre aujourd'hui. Ce qui nous a surpris en effet, c'est que de par leur nature déclarative, les chiffres de la MSA auraient normalement dû être inférieurs à ceux du SCEES. Or c'est le contraire qui s'est passé : le domaine agricole serait-il le seul où l'on paye plus que ce que l'on déclare ? Nous avons là une réelle interrogation. Un début d'explication a été donné tout à l'heure avec l'exemple des palefreniers : un certain nombre d'emplois de production ne figurent pas dans les exploitations. Ceci étant, la MSA dispose très certainement de tous les outils pour appréhender au mieux le phénomène.

J'attire l'attention de cette assemblée sur la gravité et l'importance de cette question, surtout s'agissant d'un pays qui s'habitue finalement à avoir plus de 10 % de chômeurs. Je vous remercie en tous les cas de nous avoir ainsi offert des perspectives, en espérant que nous déboucherons sur des résultats aussi satisfaisants que ceux obtenus avec l'Insee l'an passé sur la comparaison de données macroéconomiques. J'en appelle pour cela à la sagesse de cette instance pour que nous parvenions tous à progresser dans cette direction.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Dans d'autres domaines d'activité, ce sont parfois des dizaines de milliards que l'on ne sait pas affecter ou qui manquent à l'heure d'établir les comptes. L'emploi dans les services et même l'emploi industriel, que l'on croit pourtant connaître, laissent place eux aussi à bon nombre d'approximations, bien plus grandes encore que celles constatées ici. En revanche, il est vrai que le domaine agricole souffrait d'un manque au niveau des comptes fournis et ceci l'empêchait de se comparer avec les autres secteurs.

Maurice DESRIERS, SCEES

J'apporterai quant à moi un certain bémol à la remarque selon laquelle les chiffres du SCEES n'auraient pas été « dans le bon sens » par rapport à ceux de la MSA. Nous parlons aujourd'hui d'emploi et pour le commun des mortels, cette notion trouve son contraire dans l'état de chômage, c'est-à-dire que l'emploi se rapporte au nombre de personnes qui travaillent. Or ici, j'ai bien précisé dès le départ que nous ne pourrions pas comparer le nombre de personnes mais un volume de travail mesuré de deux façons que nous espérons les plus proches possibles mais qui restent encore un peu différentes. Le fait que l'un des chiffres soit au-dessus de l'autre ne doit donc pas nous conduire à des conclusions trop hâtives.

J'en profite d'ailleurs pour répondre à Monsieur Blanc et à son interrogation quant à la pertinence de ces comparaisons. L'idéal serait effectivement que les deux organismes publient ensemble leurs travaux, qui eux-mêmes s'enrichiraient mutuellement. Toutefois, avant d'en arriver là, il faut bien regarder si ces éléments sont bien comparables et si les notions employées recourent la même définition faute de quoi personne n'y comprendra plus rien.

Michel AMAR, Insee

Il faut effectivement bien différencier les problématiques. Il s'agissait en premier lieu de pouvoir disposer ou de construire des séries d'emplois en volumes à la fois salariés et non salariés qui soient utilisables pour les comptes. Les travaux de Monsieur Desriers, qui ont été élaborés conjointement avec nos services, montrent bien que ceci est parfaitement possible. Au-delà de cette logique macroéconomique, la deuxième idée est de pouvoir réaliser des comparaisons fines au niveau local et je ne suis pas certain que cette problématique puisse être résolue aussi facilement. En effet, la question ne dépend pas uniquement de ceux qui sont aujourd'hui dans cette salle. Elle dépend tout autant de ceux qui sont à la source de l'information.

On l'a dit tout à l'heure, un exploitant pourra avoir plusieurs sociétés mais il n'est pas certain qu'il considère chacune d'entre elles exactement comme le fera la MSA. De la même façon, un exploitant ayant une structure de production et une structure de commercialisation voit généralement l'ensemble comme une entité globale alors qu'il peut arriver que ses salariés ressortent de deux régimes différents de déclaration. Par conséquent, plus on entrera dans le détail, plus on va multiplier les difficultés de ce type.

Jean SALMON, Président

Personne ici n'a prétendu que le sujet était simple. Encore une fois, la demande vient essentiellement des salariés de l'agriculture : les exploitants sont beaucoup moins virulents en la matière. Il ne s'agit pas non plus de chercher à savoir si une méthode est meilleure que l'autre. L'important est d'essayer de faire en sorte que les individus directement concernés aient le sentiment d'être mieux pris en compte. Nous avons dans cette affaire une approche psychologique qui est, à mes yeux, extrêmement importante.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

J'aimerais également revenir sur ce que disait Marie-Christine Parent quant au fait de disposer de concepts adaptés à ce que l'on veut étudier. Je ne suis absolument pas familier des études agricoles mais dans les autres domaines professionnels et notamment dans l'industrie, la productivité est bien évidemment l'un des problèmes centraux. Par conséquent, je ne vois pas bien comment vous pouvez faire des mesures de productivité si vous ne pouvez pas rapporter ces éléments à du temps de travail. Or ici, si un agriculteur décide de passer d'une journée de 12 heures à une journée de 11 heures, vos statistiques font toujours mention d'un temps plein et vous n'avez aucun moyen de mesurer quelque gain de productivité que ce soit.

Dans les autres domaines, toute la question est de savoir justement qui empêche ces gains de productivité et comment ceux-ci peuvent être rémunérés. Je ne connais pas grand-chose au monde agricole mais je voulais néanmoins attirer votre attention sur cette question. Je comprends bien la problématique de l'UTA mais il n'empêche que vous devez bien avoir quelque part un instrument de mesure des gains de productivité. En tous les cas, il vous faudra bien conserver une mesure du temps de travail, même si celui-ci doit s'opérer sur une base déclarative qui est, par nature, toujours un peu biaisée.

Michel BLANC, INRA

Le problème pour un observateur extérieur est de mesurer un temps de travail qui n'est pas contractualisé. Le propre de l'emploi indépendant est justement le fait que le travailleur puisse arbitrer entre son temps de travail et son intensité. On compte en outre la même quantité de travail pour l'éleveur laitier que pour le céréalier alors que l'un va certainement travailler plus longtemps que l'autre.

Jean-Pierre BUTAULT, INRA

Des chercheurs ont fait des enquêtes sur le travail agricole pour essayer d'en estimer le volume et la productivité mais ces travaux ont tous été des échecs. Ce type de recherche nécessite de fait une extrême minutie et l'enquêteur passe presque autant de temps à mesurer le travail que l'agriculteur n'en prend pour le faire. Ces différents échecs ne nous empêchent pas aujourd'hui d'établir des comparaisons internationales de productivité. Simplement, nous savons pertinemment que leur point faible se situe dans cette mesure du temps de travail.

Virginie MADELIN, SCEES

Il ne faut pas non plus perdre de vue que les salariés de l'agriculture ne représentent finalement qu'une assez petite population. Si de surcroît nous étudions ces éléments par départements, nous arrivons alors aux limites de l'exercice. Je ne sais pas si l'Insee a déjà regardé d'aussi près des secteurs d'une si petite taille. Je suis d'accord pour dire que la demande est parfaitement légitime mais il faut voir ensuite quels moyens nous pouvons consacrer à ce sujet.

Alain PELC, CCMSA

J'ajoute qu'aucun autre secteur que le domaine agricole ne bénéficie aujourd'hui d'autant de détail sur la mesure du temps de travail. Tout cela est bien évidemment lié au mode d'appel des cotisations de la MSA, avec donc une méthode déclarative qui fait que l'ensemble des entreprises du monde agricole adresse le nombre « exact » déclaré d'heures de travail individu par individu. Ce système n'existe dans aucun autre secteur de l'économie, pas plus que dans l'ACOSS ou dans le régime des fonctionnaires. J'avais presque l'impression tout à l'heure que nous étions en train de tenir un débat de « riches » (au plan statistique, s'entend).

Marie-Christine PARENT, Insee

J'apporterai quant à moi une certaine note d'optimisme en essayant de rebondir sur ce qu'a dit Jean-Marc Beguin. En effet, il est un domaine pour lequel nous sommes partis d'encore plus loin que pour l'emploi agricole, à savoir l'emploi public. Nous avons pourtant réussi à réconcilier les différentes

approches, sachant que si vous mesuriez l'emploi au sens de l'Observatoire de l'emploi public ou au sens des comptes nationaux, vous pouviez avoir près de 500 000 personnes d'écart sur un total de trois à quatre millions. Nous y sommes finalement arrivés et nous publions depuis quelques années des tableaux de correspondance qui positionnent les différents concepts d'emplois les uns par rapport aux autres.

Jean SALMON, Président

Je me garderai bien quant à moi de préconiser telle ou telle méthode et je laisse cette question-là aux spécialistes. Je crois simplement comme Lucien Bourgeois que dans un monde où on connaît à l'heure près les temps de travail, y compris ceux des saisonniers, les salariés doivent être davantage pris en considération. Il reste évidemment vraisemblablement dans tout cela une part de travail au noir mais la plupart évite aujourd'hui de se livrer à cette pratique et cette part n'est certainement pas plus forte dans le monde agricole qu'ailleurs. Il est vrai qu'à une époque, un certain flou régnait autour de ces questions mais désormais, nous sommes arrivés à un degré de connaissance assez exceptionnel. Je partage toutefois votre avis et des choses sont sûrement à caler du côté des saisonniers.

J'en profite d'ailleurs pour remercier ici ceux qui ont mis la main à la pâte pour simplement commencer à essayer de cerner la problématique. La demande est aujourd'hui d'autant plus active que la nouvelle politique agricole commune fait preuve d'une extrême rigueur sur le décompte des animaux quand dans le même temps, l'approximation semble prévaloir quand il s'agit de personnel humain. Tout cela est nécessairement mal vécu par le monde salarié, les exploitants se sentant quant à eux beaucoup moins concernés.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Avant d'en terminer sur ce point, je voulais simplement donner acte à Monsieur Beguin du fait que le problème n'est effectivement pas spécifique au monde agricole. J'ai moi-même participé pendant une dizaine d'années au Bureau du Cnis et j'ai entendu pendant tout ce temps les syndicats de salariés se plaindre que l'on puisse mieux connaître, dans ce pays, les transferts financiers entre les Etats que l'emploi. Il s'agit là d'un problème récurrent pour notre société : nous nous intéressons désormais davantage à la production et à tout ce qui touche à l'argent qu'aux hommes qui y travaillent. Nous le constatons malheureusement tous les jours et ce depuis bien longtemps déjà. J'ajoute que de nombreux auteurs en ont parlé et que le sujet n'est certainement pas spécifique au monde agricole.

Jean SALMON, Président

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de conclure sur ce point en remerciant tous ceux qui ont travaillé à ce rapprochement de données. Je me permettrai également de formuler le vœu que les choses continuent ainsi d'évoluer. L'important en tout cas est que nous ayons tous les éléments pour expliquer les écarts qui pourraient encore subsister.

VI. Point d'information sur les règlements européens en cours d'élaboration

Christian GAY, SCEES

Vous vous rappelez certainement que l'année dernière dans cette même enceinte est apparue une nouvelle notion : celle de « priorité négative »... L'agriculture souffre de cette idée générale selon laquelle certains secteurs seraient mieux dotés que d'autres et devraient de fait réduire leurs activités et leurs enquêtes. Nous voyons fleurir dans le même temps un certain nombre de nouvelles contraintes et qui placent l'agriculture dans un ensemble beaucoup plus vaste, notamment dans sa relation avec le reste du monde.

C'est dans ce cadre-là qu'est intervenue l'an passé la directive sur les déchets dont il a été question tout à l'heure. Nous avons mené sur le sujet une étude assez intéressante grâce à laquelle nous arrivons à la conclusion qu'il vaut mieux utiliser l'existant plutôt que de prévoir de nouvelles contraintes supplémentaires.

Après donc les déchets l'an dernier, l'Europe s'intéresse cette année aux pesticides. C'est ainsi qu'au travers d'Eurostat, la Commission a estimé que cette affaire était désormais d'une importance capitale. On peut certes rejoindre cette vision en tant que simple citoyen mais si nous devons travailler dans ce domaine, il faut commencer par en mesurer toute la complexité et le caractère extrêmement sensible. La première réaction de la France a donc été de considérer que la directive allait trop loin et qu'elle nous faisait dépasser le cadre habituel du travail statistique.

En effet, la première phase de la demande consistait en une description de l'ensemble des pesticides par leur nom commercial, avec le pourcentage de substance active de chacun d'entre eux etc. toutes tâches qui pourraient parfaitement être effectuées dans le cadre administratif normal. La deuxième demande de la Commission portait sur les ventes annuelles de pesticides par l'industrie et les distributeurs ainsi que par secteurs d'utilisateurs. Il s'agissait enfin de connaître – et la demande paraît ici beaucoup plus légitime – par secteur les différentes utilisations de ces pesticides.

Le Directeur général de l'Insee s'est lui-même prononcé au sein d'Eurostat pour inviter la Commission à revoir sa copie. Nous sommes aujourd'hui dans une seconde phase d'études à l'occasion de laquelle nous essayons de réduire ce texte et de le réorienter (si texte il doit y avoir) vers un aspect proprement statistique en le simplifiant considérablement, sachant que le SCEES mène déjà un certain nombre de travaux qui permettent une bonne connaissance des utilisations de pesticides.

Le sujet est extrêmement délicat : chacun ici en a pleinement conscience. Nous essayons donc d'une certaine manière de pousser les autorités européennes à le placer au rang de ces fameuses « priorités négatives ». Nous sentons toutefois de la part de la Commission une volonté de poursuivre dans la voie qui vient d'être tracée. Nous ferons donc le maximum pour que le futur texte, s'il doit advenir, comprenne des dispositions aussi simples que réalisables.

Jean SALMON, Président

Il est vrai que si j'avais considéré l'an dernier que le thème des déchets méritait effectivement toute notre attention, la question des pesticides ne me semble pas devoir réclamer autant d'égards. Nous sommes ici sur une approche ayant davantage trait au principe de précaution. Bien sûr tout n'est pas parfait et nous devons rester très vigilants quant à l'utilisation de ces pesticides mais la prise de conscience est déjà assez forte, tant du côté du monde agricole que chez les utilisateurs particuliers. J'ai également entendu la demande d'une ventilation de l'utilisation par secteurs, qui risque bien évidemment d'être assez difficile à satisfaire. J'approuve en tous les cas l'intégralité des propos tenus à l'instant par Monsieur Gay.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

VII - Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 15/07/05** (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2005.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Avis sur le programme statistique 2005 et sur le programme à moyen terme de la formation agriculture
- Fiches de présentation des enquêtes pour avis d'opportunité
- Les statistiques sur l'emploi agricole : comparaisons des données du Scees et de la MSA
- Le RICA français : des solutions particulières pour des problèmes particuliers

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête "Terres labourables"
- Enquête "Structures des vergers 2007"
- Enquêtes "Cheptel"

AVIS D'OPPORTUNITE**Enquête « Production des terres labourables »**

Programme : 2006

Emetteurs : et Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et de la Ruralité
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 13 avril 2005, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de connaître les prévisions de semis pour la campagne et les superficies et rendements à l'hectare pour les principales grandes cultures.

Elle répond aux Règlements (CEE) n° 837/90 du Conseil du 26 mars 1990 concernant les informations statistiques à fournir sur la production de céréales, et 959/93 du Conseil du 5 avril 1993 concernant les informations statistiques à fournir sur les produits végétaux autres que les céréales. Les estimations annuelles de rendement par culture sont une composante essentielle de l'estimation des productions, et constituent des données de base en matière de statistique agricole, utilisées par la Commission européenne, le Ministère chargé de l'agriculture, les offices et l'ensemble des filières concernées.

Les thèmes abordés sont les surfaces et les rendements des principales grandes cultures : blé tendre, blé dur, orge, avoine, seigle, triticales, céréales en mélanges, autres céréales à paille, colza, tournesol, pois protéagineux, soja, sorgho, maïs (irrigué, sec, semence et fourrage), autres fourrages annuels, betteraves industrielles, pomme de terre. Pour le blé, l'orge et l'avoine, on distingue les cultures d'hiver des cultures de printemps. Les surfaces en prairie et jachère font également partie du champ de l'enquête.

L'échantillon comprendra 18 000 parcelles. Les exploitants agricoles sont interrogés par téléphone sur les postes indiqués au point 4 et pour l'ensemble de leur exploitation. La durée de l'entretien est d'une dizaine de minutes en moyenne.

Le champ géographique sera limité aux départements de grandes cultures, c'est à dire ceux qui couvrent la plus grande part de la production française (63 départements dans la version actuelle).

La collecte sera réalisée par téléphone par les enquêteurs des services départementaux de statistique agricole. Plusieurs phases d'interrogation sont envisagées, correspondant au calendrier des travaux agricoles, en particulier des récoltes. L'enquête est annuelle.

L'enquête sera mise en place avec l'aide d'un comité comportant des représentants des services départementaux de statistique agricole qui réaliseront l'enquête et des services régionaux.

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi de la conjoncture « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du Scees) et l'établissement des statistiques agricoles annuelles SAA.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Structure des vergers 2007 »

Programme : 2007

Emetteurs : et Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et de la Ruralité
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 13 avril 2005, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de disposer de données actualisées sur les potentiels de production de ce secteur et mesurer les évolutions depuis la précédente enquête de 2002.

Elle répond à la Directive 2001/109 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 ayant remplacé la Directive 76/625/CEE du Conseil du 26 juillet 1976. Ces directives imposent la réalisation d'enquêtes quinquennales sur les potentiels de production des vergers, de façon à permettre des prévisions à moyen terme de la production et de l'offre sur les marchés. Outre la Commission européenne, les autres principaux utilisateurs potentiels sont le Ministère chargé de l'agriculture, l'ONIFLHOR et les filières professionnelles

La Directive communautaire porte sur la description des parcelles plantées en arbres fruitiers (espèce, variété, superficies, densité de plantation, âge des arbres).

Certains thèmes complémentaires pourraient être ajoutés, en fonction des demandes des utilisateurs et de la possibilité technique de les intégrer dans le questionnement : par exemple sur la main d'œuvre, le mode de commercialisation des fruits, l'intensité et le raisonnement de la protection phytosanitaire du verger. Ces éventuels thèmes complémentaires seront définis à partir de l'automne 2005 par un Comité des utilisateurs à constituer.

En 2002 ont été enquêtées les exploitations agricoles ayant plus de 30 ares en verger de 9 espèces : pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, abricotiers, cerisiers, kiwis, agrumes, noyers. Par rapport aux exigences de la Directive européenne ont ainsi été ajoutées les espèces prunes, cerises, kiwis, noix.

Au total seront interrogées 7 500 exploitations sur les 30 000 existantes.

La collecte sera réalisée au printemps 2007 par visite d'enquêteurs des services départementaux de statistique agricole. La Directive impose des enquêtes tous les cinq ans.

Le temps de réponse moyen devrait être de l'ordre d'une heure, avec un maximum de 1H30.

Le Comité des utilisateurs devrait comprendre des représentants du Ministère chargé de l'agriculture, de l'ONIFLHOR, de la filière professionnelle (fédération nationale des producteurs de fruits FNPF, comités de bassin regroupant les producteurs organisés) et des services locaux de statistique agricole.

Au niveau national, les premiers résultats seront publiés dans Agreste-Primeur fin 2007, puis dans Agreste données chiffrées début 2008. Des publications régionales pourront également être réalisées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Cheptels »

Programme : 2005

Emetteurs : et Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et de la Ruralité
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 13 avril 2005, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Elle concerne chaque année : le cheptel porcin au 1° mai et au 1° novembre, le cheptel bovin au 1° novembre, le cheptel ovin au 1° novembre et le cheptel caprin au 1° novembre.

Elle a pour objectif d'estimer périodiquement les cheptels par catégorie d'animaux, pour asseoir les prévisions nationales de production et de répondre à des questions conjoncturelles permettant de prendre des décisions en matière de gestion des filières de production.

Cette enquête répond à la réglementation communautaire concernant l'obligation de réaliser des estimations périodiques des cheptels par catégories d'animaux :

* directive 93/23 du 1° juin 1993 du Conseil concernant les statistiques sur le cheptel et la production du secteur porcin (mai-juin et novembre-décembre),

* directive 93/24 du 1° juin 1993 du Conseil concernant les statistiques sur le cheptel et la production du secteur bovin (mai-juin et novembre-décembre),

* directive 93/25 du 1° juin 1993 du Conseil concernant les statistiques sur le cheptel et la production du secteur des ovins et caprins (novembre-décembre),

- répondre éventuellement à des demandes conjoncturelles ponctuelles de l'administration ou de la profession, tout en alourdissant le moins possible le questionnement (exemple de l'alimentation des porcins en novembre 2004).

Les principaux utilisateurs des enquêtes sont l'administration, les instituts techniques et les offices, la profession.

Les principaux thèmes abordés sont pour chaque espèce : les effectifs par catégorie, la production laitière et la destination du lait produit (bovins, ovins, caprins).

Des questions complémentaires peuvent être ponctuellement ajoutées au questionnaire en réponse à certaines demandes (alimentation des animaux, main d'œuvre spécifique, destination des animaux vendus, maladies, ...).

Les unités enquêtées sont actuellement les exploitations agricoles détentrices. Pour chaque espèce, le champ des enquêtes doit couvrir au moins 95% du total des animaux pour l'enquête de novembre, et 70% pour l'enquête de mai.

La collecte est annuelle pour les ovins et caprins (novembre). Elle est semestrielle pour les porcins (mai et novembre). Pour les bovins, la directive prévoit également une collecte semestrielle, toutefois avec l'accord de la Commission, l'enquête de mai est remplacée par une exploitation de la BDNI à compter de mai 2005. L'enquête de novembre a également vocation à être remplacée, mais des travaux complémentaires sont nécessaires. Dans l'attente, on suppose ici par précaution qu'elle continue quelque temps.

Le service réalisant la collecte est le service statistique départemental. Les enquêtes sont réalisées par téléphone et par enquêteur. Un avis est envoyé au préalable par courrier.

Les échantillons de mai et novembre sont disjoints, sauf pour les plus grosses exploitations. Les échantillons tirés sont conservés plusieurs années : les échantillons actuels ont été tirés en 2001, après le recensement agricole de 2000. Ils doivent être renouvelés à l'automne 2006.

La durée d'interview est de 10 mn en moyenne, elle peut aller jusqu'à 20 mn au maximum. Si des questions supplémentaires sont ajoutées aux questions régulières, leur introduction fait l'objet d'un test. L'objectif est de ne pas dépasser une durée moyenne de 15 mn.

Les résultats sont diffusés en plusieurs temps :

- diffusion rapide (m+2) des résultats des enquêtes accompagnés des prévisions de production associées et publication sous forme de 2 pages mise sur le site Internet du Scees.
- transmission à Eurostat dans les délais réglementaires
- mise en base de données Datagreste pour répondre à des demandes spécifiques.
- éventuellement, articles dans les publications du Scees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.